
ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 22.117

L'an deux mille vingt-deux, le 19 juillet, à 18 h 00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick MARENGO, le Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 13 juillet 2022

DATE D’AFFICHAGE

Le 13 juillet 2022

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Patrick MARENGO, Maire, M. Didier SIMONNET, Premier Adjoint, Mme Éliane CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, M. Philippe CUSSAC, Mme Dominique BERGEROT, M. Gilbert LOUX, Mme Liliane ISENDICK-MALTERRE, adjoints.

M. Jean-Luc CHAPOULIE, Mme Odile CHOLLET, Mme Christine DELPECH-SOULET, M. Julien DURESSAY, M. Gérard FILOCHE, Mme Dominique GACHET-BARRIÈRE, M. Jacques GUIARD, M. Bruno JARROIR, M. Thomas LAFARIE, Mme Françoise LARRIEU, Mme Christelle MAIRE, Mme Dominique PARSIGNEAU, Mme Marie-Pierre QUENTIN, M. Raynald RIMBAULT, M. Thierry ROGISTER, M. Gilbert THULEAU, conseillers municipaux.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Mme Sandrine BEUVELET-HUBERT représentée par M. Gérard FILOCHE
Mme Nadine DAVID représentée par M. Philippe CUSSAC
M. Jean-Michel DENIS représenté par M. Didier SIMONNET
M. Denis MOALLIC représenté par M. Philippe CAU
Mme Océane FERNANDES représentée par Mme Liliane ISENDICK-MALTERRE
M. Yannick PAVON représenté par Mme Dominique BERGEROT
M. Christophe PLASSARD représenté par M. Thomas LAFARIE

ABSENTES EXCUSÉES : Mme Marie-Claire SEURAT, Mme Madeline TANTIN,

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 24
Nombre de votants : 31

M. Raynald RIMBAULT a été élu secrétaire de séance.

OBJET : CONCESSION DE SERVICE RELATIVE À LA MISE A DISPOSITION, L'INSTALLATION, LA MAINTENANCE, L'ENTRETIEN ET L'EXPLOITATION DE MOBILIERS URBAINS ET DE SUPPORTS DE COMMUNICATION - RAPPORT ANNUEL DU DÉLÉGATAIRE - EXERCICE 2021

RAPPORTEUR : Mme BERGEROT

VOTE : UNANIMITÉ

A l'issue d'une procédure de concession, la Ville de ROYAN (concessionnaire) a confié à la SARL PHILIPPE VEDIAUD PUBLICITE (*Concessionnaire*) la mise à disposition, l'installation, la maintenance, l'entretien et l'exploitation de mobiliers urbains et de supports de communication.

La SARL PHILIPPE VEDIAUD PUBLICITE est titulaire d'un contrat de concession de service conclu le 20 avril 2021 pour une durée de douze (12) ans, avec une prise d'effet à compter de sa notification au 3 mai 2021.

Contrairement à un marché public, le contrat de concession est un contrat dans le cadre duquel la Ville de ROYAN transfère au Concessionnaire un risque lié à l'exploitation des équipements et du service. Le Concessionnaire s'engage à assurer la sécurité, le fonctionnement, la continuité et la qualité du service. Une des faces de chaque élément de mobilier urbain est destinée à l'information à des fins publicitaires et l'autre est réservée à l'information municipale.

Le Concessionnaire se rémunère sur les annonceurs publicitaires et verse une redevance d'occupation fixe annuelle à la Ville de ROYAN d'un montant de 175.000 € (cent soixante-quinze mille euros) et une redevance variable égale à 5 % des recettes hors taxe réalisées en année n au-delà du seuil de 440.000 € (quatre cent quarante mille euros) hors taxe actualisable en fin de chaque année.

Conformément à l'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, la SARL PHILIPPE VEDIAUD PUBLICITE, Concessionnaire de la concession de service relative à la mise à disposition, l'installation, la maintenance, l'entretien et l'exploitation de mobiliers urbains et de supports de communication, a transmis le rapport annuel de l'exercice 2021.

La SARL PHILIPPE VEDIAUD PUBLICITE propose deux services :

- l'affichage Longue Conservation (LC) : ce service correspond à un affichage annuel. Généralement le client choisit ce type d'affichage afin d'intégrer un directionnel vers son magasin.
- l'Affichage Temporaire (AT ou Campagne) : Cet affichage est généralement hebdomadaire et il est vendu sous forme de réseau d'un ensemble de faces.

Le Concessionnaire assure la maintenance et l'entretien des 114 mobiliers urbains d'affichage répartis de la manière suivante : 16 planimètres non-numériques de 8 m² et 98 planimètres non-numériques de 2m².

Malgré la crise sanitaire liée à la COVID-19, le Concessionnaire a réalisé + 14 % de chiffre d'affaires par rapport au prévisionnel :

Chiffre d'affaires budgété sur 2021 = 253.624 €

Chiffre d'affaires réalisé sur 2021 = 289.888 €

Concernant les charges :

Charges budgétées sur 2021 = 188.944 €

Charges réalisées sur 2021 = 217.761 €

Le surplus s'explique par l'accroissement de charges de personnel dû à l'installation des mobiliers dans le délai imparti.

La tarification moyenne par produit est la suivante :

- Pour les produits longue durée **MISE EN VIGNEUR LE 21-07-2022**

| Format | Tarif Moyen par Face Annuel |
|----------------------------|-----------------------------|
| 8 m ² | 3411.80 € |
| Sucette - 2 m ² | 1599.26 € |
| Total général | 2111.03 € |

- Pour les produits d'affichage temporaire :

| Réseau | Tarif Moyen par Face à la Semaine |
|---------------------------------------|-----------------------------------|
| City Cover 2 Royan (2m ²) | 48.02 € |
| City Cover 8 Royan (8m ²) | 91.67 € |
| Total général | 56.87 € |

Concernant le nettoyage et l'entretien des équipements de mobilier urbain, le Concessionnaire a procédé à 1482 interventions (1274 pour les planimètres de 2 m² et 208 pour les 8m²). Le rapport fait état de 1352 interventions pour supprimer des tags et affiches sauvages (uniquement sur les 2 m²).

Peu de casse de matériel à noter et aucun déplacement de mobilier sur l'année 2021.

Pour 2022, le Concessionnaire prévoit un chiffre d'affaires de 440.000 €.

Il vous est proposé de prendre acte de cette communication.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.1411-3,
- Vu le Code de la Commande Publique, notamment les articles L.3131-5, R.3131-2 et R.3131-3,
- Vu le rapport annuel de l'exercice 2021 présenté par la SARL PHILIPPE VEDIAUD PUBLICITE,
- Après en avoir délibéré,

PREND ACTE DE LA COMMUNICATION

- du rapport annuel transmis par la SARL PHILIPPE VEDIAUD PUBLICITE pour l'exercice 2021.

Fait et délibéré les jour, mois, et an susdits,
Pour extrait conforme,

Le Maire,



Patrick MARENGO

Le secrétaire de séance,

Raynald RIMBAULT

En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation par courrier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Rapport d'activité annuel Royan - année 2021

À l'écoute de **V**otre image



Présentation du service

Page 3

Compte rendu financier

Page 40

Compte rendu technique

Page 48

Annexes

Page 54

Rapport d'activité annuel – présentation du service Royan - année 2021

À l'écoute de **V**otre image



MISE EN LIGNE LE 21-07-2022

Agence de réception en préfecture
112-21-175-061-20220719-DCM22-117-DE
Date de validité de la transmission : 20/07/2022
Date de validité de la réception : 20/07/2022

Présentation du service – Description Exploitation Commerciale

Affichage publicitaire et exploitation commerciale

Un affichage qualitatif renouvelé régulièrement

L'ensemble de la prestation du présent contrat est permise grâce à la **vente d'espaces publicitaires issue de l'exploitation sur les mobiliers** des faces prévues à cet effet.

Fort de nos 30 années d'expérience dans le secteur de l'affichage, nous disposons à ce jour **d'une clientèle très variée** grâce à la **couverture nationale de nos réseaux** et la qualité de nos mobiliers éclairés et parfaitement entretenus.

Nos **réseaux d'affichage**, quelque soit le secteur, sont **renouvelés de manière hebdomadaire**, ce qui nous permet d'assurer un passage régulier de nos collaborateurs devant les mobiliers tout en participant à l'animation de la Ville.

Dans le cadre de l'exploitation commerciale des mobiliers, nous **refusons toute publicité à caractère confessionnel, politique et amoral**.

Rotation des visuels

Il existe deux manières de commercialiser le mobilier urbain publicitaire :

- **L'affichage « Temporaire »** : cela consiste à mettre en place des réseaux d'affichage répartis de manière homogène sur la Ville et de les commercialiser par période de 7 jours. Cette méthode de commercialisation permet de garantir une audience efficace sur la zone/ville concernée
- **L'affichage « Longue Conservation »** : les faces sont commercialisées à l'unité, sur une période de un an, et cela consiste à jalonner un point de vente localement.

Notre ratio varie, suivant les villes de **5 à 15%, pour les surfaces affichables en longue conservation** et donc de **85 à 95% pour le temporaire**. Cet élément dépend de la taille de la Ville mais aussi de son importance démographique : **plus une ville est importante plus son ratio « longue Conservation » sera bas** et la présence d'annonceurs locaux minorée.

Le taux de remplissage moyen de nos réseaux, tous secteurs confondus, est de 87% soit 45 semaines vendues sur 52

105 réseaux 2m² – 35 réseaux 8m² – 10000 faces d'affichage

Présentation du service – Description Exploitation Commerciale

Affichage publicitaire et exploitation commerciale

Modalités d'exploitation

Démarche commerciale

La prospection des annonceurs sera assurée depuis trois pôles :

- **Paris** : depuis le siège, Mme Delphine BARON (06.86.56.91.50 – delphine@vediaud.net) et son équipe de commerciaux dits « nationaux » sont en contact direct avec les **centrales d'achat nationales (Havas Média, Carat, Zénith Optimédia, Omnicom Média, ...)**, qui gèrent l'ensemble des budgets nationaux de France, et commercialisent l'ensemble des réseaux. Les intentions d'achat diffèrent suivant les problématiques de chacun et les strates d'habitants
- **Localement** : l'agence locale détiendra une force technico-commerciale qui sera chargée d'aller faire le tour des annonceurs locaux et donner **accès aux supports mobiliers aux différentes entreprises commerçantes de la Ville** et de son agglomération
- **Extra-localement** : de par notre implantation dite nationale et la mise en place de nos différentes agences, nous arrivons à certains endroits de France à **faire fonctionner de pair plusieurs réseaux dits locaux** pour certains types de campagnes d'affichage. Par exemple, pour la Foire de Bordeaux, nos réseaux de Gironde sont achetés mais aussi ceux de Corrèze, Dordogne, Landes, Charente Maritime. Nous parlons ici de **représentation régionale** qui n'est pas forcément commercialisé directement depuis le site local mais par une agence « satellite ».

La répartition annonceurs locaux/annonceurs nationaux

Nous sommes à même de pouvoir travailler les deux types d'annonceurs de par nos structures commerciales variées.

La ratio local/national va dépendre du dynamisme de chaque secteur mais aussi de la taille de l'Agglomération à laquelle nous sommes confrontés. Il faut prendre en compte, dans le cas de l'affichage national, le **cas spécifique des agglomérations de +50.000 habitants**, celles de **+100.000 habitants** et celle de **+200.000 habitants**. Plus l'agglomération sera importante, plus le nombre de campagnes dites « nationales » sera important .

Le ratio peut varier de 50/50 à 90/10 (local) suivant le dimensionnement des réseaux.

Présentation du service – Description Exploitation Commerciale

Affichage publicitaire et exploitation commerciale

Modalités d'exploitation

Présentation du service – Description Exploitation Commerciale

Affichage publicitaire et exploitation commerciale

Modalités d'exploitation

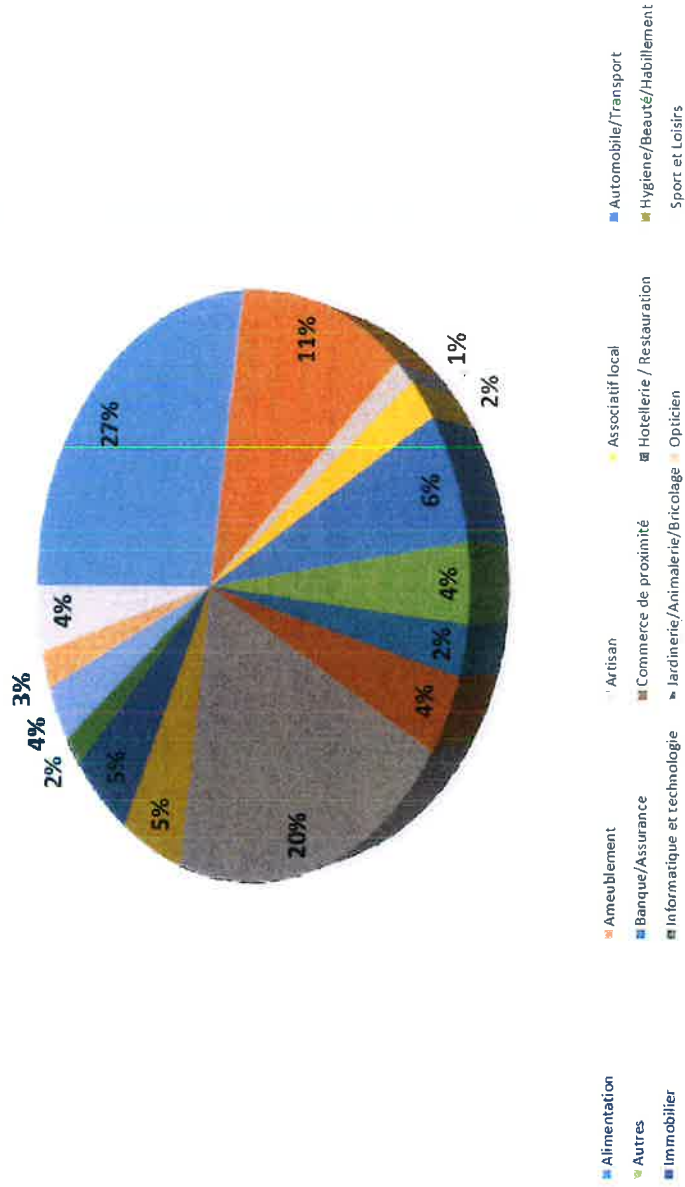
Nos clients

Présentation du service – Description Exploitation Commerciale

Affichage publicitaire et exploitation commerciale

Modalités d'exploitation

Nos clients



Présentation du service – Description Exploitation Commerciale

Affichage publicitaire et exploitation commerciale

Modalités d'exploitation

Le cas spécifique de l'affichage « local »

De par notre expérience et notre flexibilité, nous avons développé un véritable **savoir-faire en matière de commercialisation locale** de l'espace publicitaire.

Nous apportons un **service « clé en main »** à nos clients en leur facilitant l'accès à ce support grâce à un découpage de notre offre sectoriel adapté aux différents budgets et à **l'aide à la création et impression d'affiches** par nos graphistes et notre atelier d'impression.

Grâce à notre conseil, nous apportons aux annonceurs locaux la culture de la **« belle création »** pour que les visuels produits et affichés soient de qualité équivalente aux productions nationales voir même supérieure pour certains.

Qualité des visuels « locaux » :

LES TICKETS à repasser sur place à petits prix.

Angers-Lille[®]
à 300 km/h
à partir de 10€^{DP}

Si ça c'est pas un CMTI pfff...

OUIGO par SNCF

ouigo.com

PAS BESOIN DE LIRE ETRE LES LIGES:
IL VOUS FURT C'ETE VOLVO SUREQUIPEE

SERIE SPECIALE S90 OVERSTA EDITION

À PARTIR DE **29 950€**

ELANCE AUTOMOBILES LE COO CHANTANT - RN 16 - 60 CHANTILLY
03 44 57 73 74
www.elanceautomobiles.com

TOURISME DE LA MAYENNE
LA MAISON DE LA VIE
MUSEE DE LA MAYENNE
MUSEE DE LA MAYENNE

TOURISME DE LA MAYENNE
LA MAISON DE LA VIE
MUSEE DE LA MAYENNE
MUSEE DE LA MAYENNE

CORMELLES-EN-PARISIS
ROND-POINT DES GORMIERS

VALET DE CŒUR
INSTANTANÉMENT

FITNESS PARK
SE DÉPASSER
SE SURPASSER

31000088

CHELLES AUTOMOBILES
6, av. de Sully - 01.60.08.53.02

ECO CUISINE
LA CUISINE ENFANT ESPRIT

OFFERTS!

Opération RENTRÉE!

ZA Les Peruches
ST BRICE / Forêt

Présentation du service – Description Exploitation Commerciale

Affichage publicitaire et exploitation commerciale

Des outils de commercialisation adaptés

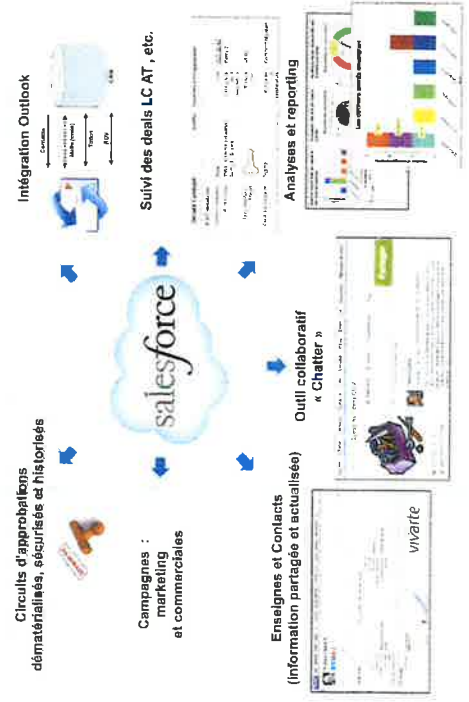
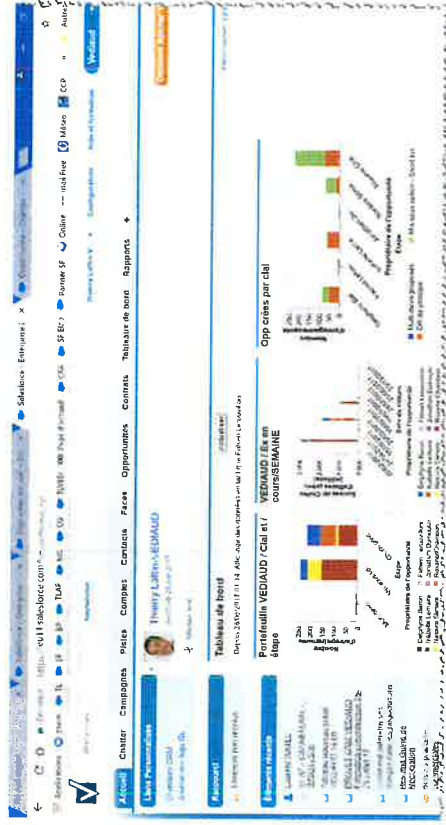
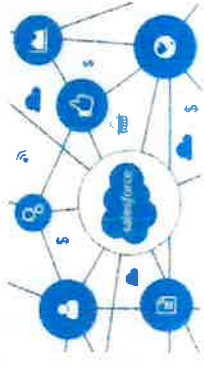
Nous avons mis en place depuis début 2017 un **nouvel outil ERP** permettant de gérer quotidiennement les équipes commerciales, prospections commerciales et accompagnement jusqu'à la signature des contrats.

Ce **nouvel outil, SALESFORCE**, nous permet de mettre en place une politique commerciale commune à l'ensemble de nos commerciaux sur tout le territoire français facilitant la gestion de nos équipes de la découverte terrain jusqu'à la signature et impression/pose des visuels dans les supports.

Cet **outil automatisé**, disponible pour nos équipes en ligne et sur tous supports (tablettes, mobiles, PC/MAC) présente de nombreux avantages pour nos collaborateurs qui favorisent les processus et la réalisation des ventes :

- Fluidification/simplification de la négociation
- Accélération/sécurisation des approbations
- Optimisation du pilotage : avancement des deals, clauses particulières, ...
- Suivi des historiques commerciaux : retour des salons et campagnes, ...
- Meilleur partage d'information avec les autres services (ADV/Finance/Marketing)
- Meilleure des données Back Office

L'ensemble de ces éléments auront tendance à **favoriser la commercialisation** des parcs de mobilier urbain de tous types en standardisant les procédures au niveau national et en optimisant le travail de chacun dans la gestion quotidienne de notre source principale de chiffres d'affaires qui permet de financer l'ensemble du projet et des contreparties fournies dans le cadre du contrat sans débours de la part des Collectivités partenaires.



Circuits d'approbations
dématérialisés, sécurisés et historisés

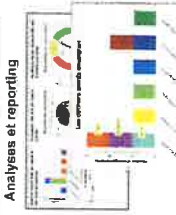
Campagnes :
marketing
et commerciales

Enseignes et Contacts
(information partagée et actualisée)

Outil collaboratif
« Chatter »

Intégration Outlook

Suivi des deals LC AT, etc.



Analyses et reporting

Présentation du service – Description Exploitation Commerciale

Affichage publicitaire et exploitation commerciale • **Annulation de la campagne** si pas possibilité de changement visuel
Des messages respectueux des bonnes mœurs, apolitiques et conformes à la dignité

humaine

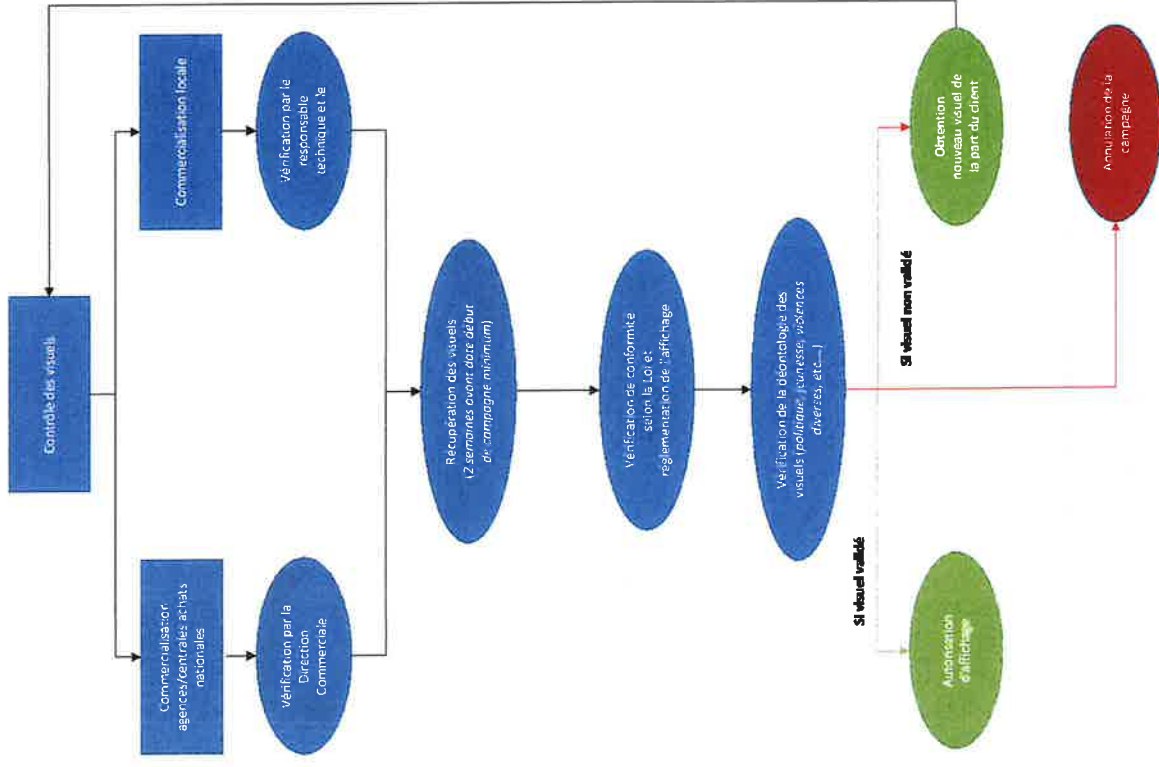
Chaque visuel affiché dans nos vitrines, tous formats confondus, feront l'objet d'une **validation en interne** afin de vérifier la bonne conformité aux bonnes mœurs, messages apolitiques et conformité à la dignité humaine.

Les visuels sont contrôlés de **deux manières** suivant qu'ils aient été commercialisés localement ou auprès des agences nationales et centrales d'achat :

- **Auprès des agences/centrales d'achat nationales** : la Direction Commerciale correspondante s'occupe d'effectuer ces vérifications
- **Commercialisation locale** : le responsable technique et le commercial en charge de la vente sont garants de la qualité de ces visuels

Plusieurs étapes à la mise en place de ce processus de vérification :

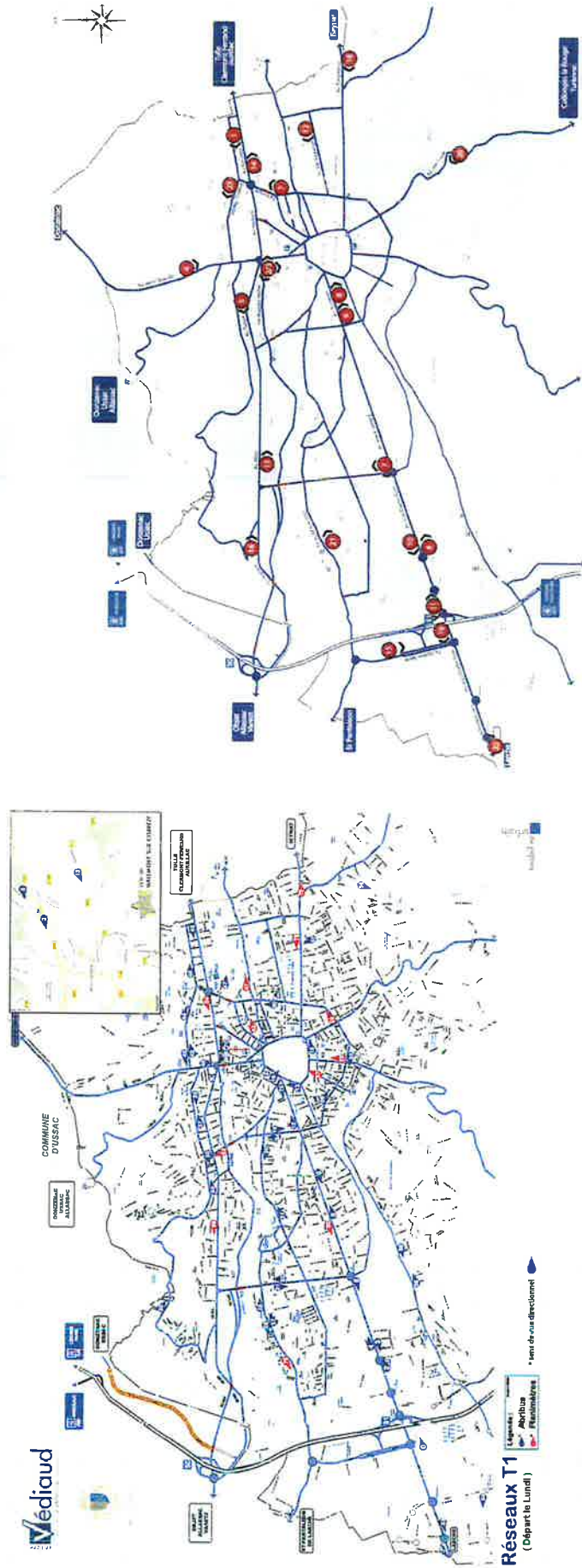
1. Récupération des visuels ou des fichiers source dans un délai convenable (2 semaines avant la date de début de campagne minimum)
2. Vérification de la **conformité avec la Loi** et les différentes **réglementations de l'affichage** : Loi Evin (Alcools), Jeux (droit des jeux), Mentions Légales (Loi Toubon), Politique (droit électoral), produits bancaires/crédits consommation (Loi sur la consommation), etc....
3. Vérification de la **déontologie des visuels** par rapport aux thèmes suivants : politique, jeunesse, violence diverses, machisme, religion, respect de la personne, religion, etc....
4. Si le visuel est validé, autorisation d'affichage
5. Si le visuel n'est pas validé, deux solutions :
 - Obtention d'un **nouveau visuel** de la part du client qui sera vérifié de la même manière pour affichage qui sera posé si validé



Présentation du service – Description Exploitation Commerciale

Affichage publicitaire et exploitation commerciale
Modalités d'exploitation – Constitution du réseau

Exemple de Brive la Gaillarde/Communauté d'Agglomération de Brive



Sur Ville de Brive la Gaillarde, nous disposons de **285 faces 2m² et 100 faces 8m²**.

L'ensemble de ces faces sont réparties en **5 réseaux 2m²** de 57 faces et **4 réseaux 8m²** de 25 faces.

Le **local occupe 12,5% des faces** avec un taux de remplissage annuel de l'ordre de 48 semaines.

Sur "A REMPLACER", nous prévoyons sur les **171 faces m²**, nous prévoyons **5 réseaux de 30 faces en 2m² et 11 faces vendues à l'unité en « longue conservation »**. Les réseaux digitaux seront commercialisés à l'unité ou sur l'ensemble des 6 + 5 panneaux en un pack, au choix de la clientèle.

Présentation du service – Description Exploitation Commerciale

Affichage publicitaire et exploitation commerciale

Modalités d'exploitation

L'abri comme support événementiel

Dans le cadre du développement de notre activité et l'évolution des demandes de nos clients en moyens de communication, nous avons mis en place depuis trois ans **l'adhésivage de nos abris voyageurs** au niveau des parties vitrées et structure plane afin de dynamiser la communication de nos annonceurs et « d'embellir » le territoire communal.

Ce processus est bien sûr soumis à **l'avis et l'autorisation de la Collectivité** et concerne tant les annonceurs publicitaires que la ville elle-même, si elle en émet le souhait.



Présentation du service – Description Exploitation Commerciale

Affichage publicitaire et exploitation commerciale

Modalités d'exploitation

Soutien à la ville associative locale

En cas d'inventus, nous avons mis en place des partenariats avec des associations caritatives, des événements sportifs et culturels permettant d'éviter que des campagnes restent à demeure sur une période plus ou moins longue, tout en apportant une aide aux différentes causes d'intérêt public. En 2015, dix mille visuels ont été affichés environ.

Visuels de thèmes sur lesquels nous collaborons :



Résumé Démarche

Nous avons mis en place au fur et à mesure du temps des méthodes d'entretien et de maintenance qui sont parfaitement adaptées à notre métier et éprouvées, quelque soit le type d'équipement.

Un mobilier, aussi bien conçu soit-il, et quelque soit son niveau de fiabilité ne peut garantir une longévité d'utilisation sans un **programme de maintenance établi à l'avance et rigoureux**.

Ainsi, l'ensemble de notre prestation est programmée à l'année suivant des plannings d'entretien/maintenance préétablis fonction de notre expérience du terrain et de nos moyennes établies. Ces plans de maintenance et entretien sont **adaptables à l'ensemble de nos équipements**.

En parallèle de cette méthodologie d'intervention efficace, nous avons mis en place des mesures concernant le matériel, les kits de réparation et les stocks de matériels :

- Mise en place de **stocks tampon** pour chaque gamme de mobiliers référencés informatiquement, **ajustés et renouvelés avec précision** sur la base des consommations issues de l'exploitation quotidienne et de l'utilisation de notre outil « Maint'Solutions »
- Choix des matériaux les plus qualitatifs et résistants dès la phase de conception du mobilier et équipements
- Choix des matériaux les plus légers possibles dès la phase de conception permettant une manipulation aisée
- Pré-montages en usine afin de faciliter les opérations de montage et de démontage sur le terrain
- Développement de **kits interchangeables** pour faciliter les interventions

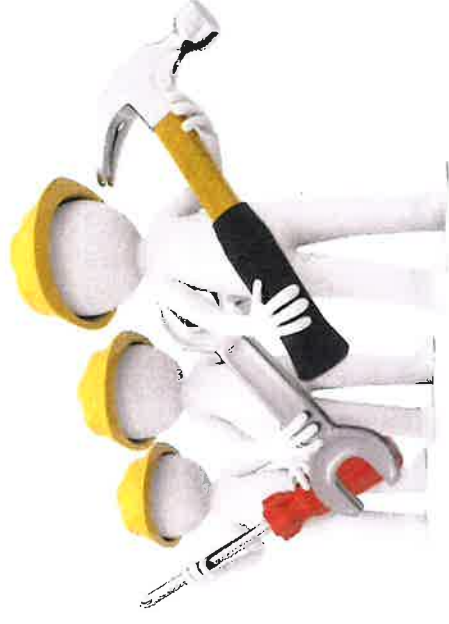
Cette organisation, fruit de notre expérience passée et associée à des outils informatiques actuels et performants, nous permet de garantir des **délais de réparation rapide** tant en maintenance légère (remplacement d'une vitre) que lourde (remplacement d'un mobilier) et un **entretien courant et de maintenance préventive de qualité** suivant l'application de nos méthodes

C'est ainsi que chaque année, nous mettons en place et lançons **100.000 ordres de travaux** qui sont exécutés par l'ensemble des nos techniciens, agents de montage/affichage et d'entretien avec succès.

Quotidiennement, l'ensemble de nos collaborateurs terrain, formés en interne ou auprès des services compétents, réalisent les tâches qui leur sont confiées de la manière la plus rigoureuse au moyen des outils adaptés à notre métier qui leur sont confiés.

Optimisation des tournées de maintenance

La mise en place d'une agence locale, avec du personnel local connaissant très bien le secteur, nous permettra de mettre en place des tournées optimisées, fonctions de la circulation et des horaires (notamment pour les abris voyageurs fortement utilisés à certains heures). Cela nous permettra **d'accélérer les procédures tout en optimisant les temps de transport et de travail**.



Présentation du service – Prestations de Maintenance

Une maintenance efficace

Objectifs : la garantie d'obtenir et de bénéficier d'interventions optimales



Garantir la sécurité : des contrôles réguliers de fonctionnement

- Sécurité électrique (vérification du disjoncteur différentiel, contrôle de mise à la terre)
- Contrôle de l'assemblage de la structure



Une mise en sécurité du mobilier pour assurer la sécurité des usagers

- Intervention immédiate d'un agent à l'aide d'outillage et de pièces de première maintenance à bord de chaque véhicule.



Réduire les défaillances de fonctionnement

- Contrôle et changement anticipé des pièces, selon les périodicités recommandées par les constructeurs



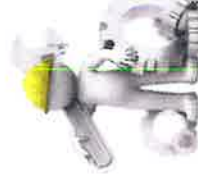
Aucune dégradation visible longtemps : des méthodes réactives et adaptées

- Des interventions réactives et spécialisées
- Disponibilité des pièces de rechange
- Procédure d'astreinte disponible pour la Ville



Garantir une qualité permanente : un maintien des mobiliers en bon état et une préservation de l'aspect d'origine

- Contrôle et graissage des huisseries
- Entretien intérieur des caissons
- Contrôles permanents et réguliers
- Remise en peinture / rénovation en cours de contrat



Assurer les réparations importantes

- Des moyens d'interventions lourds disponibles dans les agences locales



Assurer des actions en faveur du développement durable

- Optimisation des tournées au moyen de nos outils informatiques

Présentation du service – Prestations de Maintenance

Une maintenance efficace

Modalités et horaires d'intervention

Modalités d'intervention

La procédure de base lors d'une intervention de maintenance est la Mise en Sécurité qui est « immédiate ». La procédure initiale est la suivante :

- Mise en place de la zone de travail avec balisage et port des EPI
- Ramassage des verres et des débris, évacuation, démontage des pièces de structure dangereuses si besoin
- Mise en sécurité de la zone au moyen de barrières de sécurité réglementaires
- Si maintenance légère, intervention dans la foulée
- Prise de contact avec la hiérarchie si maintenance lourde : envoi rapport photos + descriptif
- Mise en place de la maintenance curative
- Rapport à la Ville



Horaires d'intervention

- Jours ouvrés de 7h00 à 18h30 – mise en place d'équipes avec horaires décalées
- Astreinte : 7/7j – 24h/24 avec présence de personnel pouvant intervenir à tout moment

Présentation du service – Prestations de Maintenance

La Maintenance Préventive

Une Maintenance Préventive de qualité pour une continuité de service

La Maintenance Préventive fait parti de nos engagements principaux visant à garantir une continuité de Services et une anticipation des pannes et défauts matériels grâce à la **connaissance approfondie de nos produits** et la mise en place de **processus rigoureux**.

Les interventions des maintenance préventive ainsi que leur contenu sont **établis conjointement avec nos bureaux d'études** et conformément à leur prescription. Des recommandations sont mises en place, selon nos demandes de fiabilité maximum, afin d'assurer un **temps moyen entre pannes étendu**.

Aussi, l'association de ces process combinée à la fourniture de matériel conçu à partir de matériaux français d'excellente conception nous permettent de garantir un **haut niveau de qualité et une continuité de service** durant toute la période de contrat.

Une méthode

L'ensemble de nos techniciens sont formés tant en interne qu'en externe aux différents types de mobiliers et situations auxquels ils pourront être confrontés. Ces formations sont prodiguées en interne, auprès des constructeurs et d'organismes indépendants pour tout ce qui affaire aux compétences et habilitations électriques et électroniques. Nos collaborateurs **maîtrisent intégralement la technicité et les spécificités** de nos différentes installations qui leur permet d'assurer au mieux leurs maintenances préventives.

Aussi, chaque équipier est **autonome dans sa démarche** et dans cette optique ils bénéficient de l'ensemble des outils et pièces détachées nécessaires dans leurs véhicules. Ce qui nous permet un gain de **temps et d'efficacité**.

Nous distinguons **deux types** de maintenance distincts et complémentaires :

- Le changement des pièces par **anticipation**
 - Fréquence établie par nos bureaux d'étude et l'expérience que nous avons pu acquérir sur les mobiliers
 - Permet d'anticiper une panne et d'assurer la continuité du service
- Le **contrôle** des agents terrain systématique
 - A chaque passage, un contrôle visuel est assuré notamment en ce qui concerne la sécurité électrique (contrôle disjoncteurs, mises à la terre, ...) qui permet de garantir la sécurité du dispositif
 - Ces contrôles sont effectués par des agents formés et expérimentés qui pourront mettre en place un protocole de dépannage ou de changement matériel par anticipation et décision rapide

La maintenance préventive concerne principalement des équipements alimentés électriquement. Ainsi l'ensemble de nos agents sont formés à effectuer des contrôles réguliers et rigoureux selon les différentes habilitations qui leur ont été prodiguées pour ce type de manipulations.

L'importance de l'entretien dans la Maintenance Préventive

- Les mobiliers entretenus fréquemment par nos collaborateurs auront tendance à tomber moins en panne
- Les mécanismes de fonctionnement resteront ainsi en parfait état

Présentation du service – Prestations de Maintenance

La Maintenance Préventive

Les Process

Maintenance Préventive

L'ensemble des mobiliers que nous proposons et les process s'y rapportant sont très bien connus de nos services.

Les bureaux d'études de nos fournisseurs et les nôtres ont conçu et mis au point nos mobiliers afin qu'ils soient fiables tout en limitant au maximum les pièces d'usure. Aussi, **nous avons une expérience de 15 ans et le recul nécessaire sur ces lignes de production** qui nous permettent de connaître parfaitement les process et vérifications à mettre en place dans le traitement préventif de ces mobiliers afin qu'ils restent en parfait état de fonctionnement tout au long du contrat.

D'autre part, le milieu urbain est différent d'un quartier à l'autre (vandalismes, exposition aux intempéries, air salin, fréquentation ou autres). Ainsi, nous adaptons nos process de maintenance préventive aux spécificités terrain à partir de nos moyennes issues de notre expérience terrain.

Les éclairages, bien que **LED garantis 100.000 heures**, sont contrôlés trois fois par mois suivant des tournées de nuit préétablies. Nos agents disposent des habilitations électriques pour intervenir sur le mobilier si nécessaire.

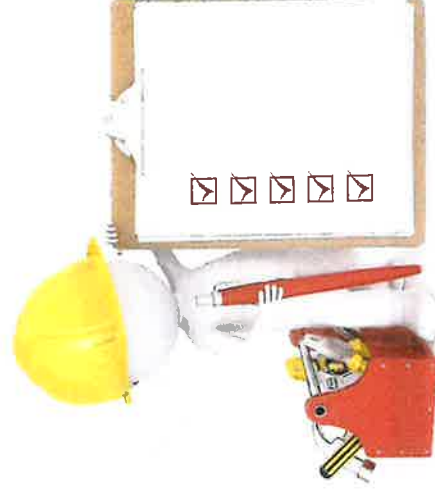
Les opérations de maintenance préventive (**trois de prévues par mois**) portent sur :

- Le mobilier : diffuseurs, portes, serrures, fixation des accessoires, plinthes, huisserie, joints d'étanchéité, éclairage, systèmes de fixation des affiches, etc...
- Les abords du mobilier (deux mètres autour) : désherbage, finitions

La remise en peinture périodique pour préserver l'aspect d'origine du mobilier. Un état complet du parc et remise en peinture si nécessaire est effectué tous les six ans.

Les opérations de maintenance préventive prévues par le référent technique font l'objet d'un **rapport automatique** issu du renseignement des terminaux « Main'Solutions » qui est consigné dans la base de données correspondant à la Collectivité. Les fiches pourront être adaptées en fonction du CCTP et des exigences des services de la Collectivité.

Nous distinguons certains éléments de la maintenance préventive suivant les types de mobiliers qui pourront avoir leur spécificité : **différence de traitement entre les mobiliers analogiques** (mobiliers d'informations, abris voyageurs) **et digitaux** (panneaux LED/LCD).



Présentation du service – Prestations de Maintenance

La Maintenance Préventive

Les opérations et leur rythme

| Maintenance | Actions préventives et curatives |
|--|--|
| Maintenance préventive intérieure | |
| <ul style="list-style-type: none">• Contrôles mise à la terre• Contrôle Disjoncteur différentiel• Vérification nocturne de l'éclairage du caisson• Contrôle câblage électrique• Contrôle étanchéité du caisson• Contrôle usure des pièces intérieures• Contrôle réseau• Contrôle connectique• Contrôle qualité extérieure des LED• Contrôle ventilateurs• Contrôle tableau électrique• Contrôle Player• Contrôle sonde de luminosité | <ul style="list-style-type: none">• Resserrage des vis des tresses de la mise à terre• Test disjoncteurs• Changement anticipé des LED• Remontée d'information pour maintenance curatives• Test connectivité• Test sonde |
| Maintenance préventive extérieure | |
| <ul style="list-style-type: none">• Contrôle assemblage de la structure• Contrôle fixation structure sur massifs d'ancrage• Contrôle tenue des ouvrants• Contrôle serrures de verrouillages• Contrôle usure des pièces et charnières• Contrôle qualité peinture• Contrôle fixation accessoires (banc, cadre horaire) et vitrages• Contrôle structure des vitrages | <ul style="list-style-type: none">• Resserrage vis d'assemblage et de fixation• Resserrage écrous des charnières et graissage• Graissage système de verrouillage• Changement petites pièces• Remontée d'information pour maintenance curatives et rénovation peinture• Demande de changement de glaces si rayées. |

La Maintenance Curative – Interventions légères et lourdes

Process de signalement

De la même manière que nos collaborateurs, les services de la Collectivité ou répondant pour la Collectivité (transporteurs, bailleurs divers ou autres) auront toute latitude pour **désigner toute anomalie** ayant pu être relevée sur le terrain au moyen des différents supports qui leur sont mis à disposition :

- Mails : sav@vediaud.net – vincent.leroux@vediaud.net
- Téléphones : 01.34.19.76.77 (astreinte) - 06.70.01.06.93 (référént technique local)
- Fax : 01.77.57.89.21

Chaque mobilier, objet du présent contrat, présent sur le territoire public fait l'objet de plusieurs contrôles par nos collaborateurs et est soumis aussi au contrôle visuel des Services de la Ville et des administrés. Chacun de ces protagonistes pourra tout au long du contrat marquer un constat d'anomalies.

Le contrôle interne

Les contrôles **pluri-hebdomadaires** sont effectués par l'ensemble des techniciens et collaborateurs de l'entreprise suivant leur affectation secteur.

Quotidiennement et pour chaque collaborateur, une « **tournée** » est préparée par le référent technique et uploadée dans son terminal mobile « Maint'Solution ». Il y est précisé le listing des mobiliers, avec codes et adresses, qui devront être nettoyés et affichés au cours de la journée (les tournées sont mises en place suivant nos moyennes nationales pour chaque tâche à effectuer).

Lors de chaque tournée, les agents sont chargés de renseigner sur le logiciel « Maint'Solution » en « ligne », pour chaque mobilier travaillé dont le code barre aura été scanné, **une fiche de contrôle** précisant les travaux effectués et les éventuelles anomalies qui n'auraient pas pu être résolues sur place (vitre cassée, choc sur la structure ou autre) sous forme de diagnostic. Ces fiches sont validées, mises en ligne sur nos serveurs (pour traitement analytique et statistiques ultérieures) et envoyées au référent technique pour traitement. Le référent technique **contrôle les retours terrain**, effectue des visites du patrimoine fort de ces fiches et s'assure de la régularité et de la qualité du travail. Les fiches sont ensuite visées électroniquement et enregistrées dans la base de données. Les retours permettront de mettre en place les processus de maintenance curative au besoin.

Les **fiches pourront être adaptées en fonction du CCTP** et des exigences des services de la Collectivité.

La Maintenance Curative – Interventions légères et lourdes

Les Process

Quels sont les process mis en place en cas de signalement ?

Les mobiliers objets du présent contrat se situent dans des environnements denses, souvent urbains et fortement peuplés et soumis à de forts risques de vandalisme tout au long de sa période d'exploitation

Face à ce constat, PHILIPPE VEDIAUD PUBLICITE a mis en place un **programme pour chaque type de maintenance** curative à effectuer basé sur des interventions réactives et coordonnées de nos équipes terrain accompagnées du mangement des différents responsables techniques assuré au travers de notre outil informatique « Maint'Solution » qui nous permet un gain de temps considérable.

Au travers de cette politique de régularisation des anomalies coordonnées et rapides, nous sommes garantis de l'image de marque de la ville tout en assurant la continuité de service et la sécurité aux usagers.

Un constat de défaut enclenche immédiatement une action de mise en sécurité « immédiate » : l'opération devient prioritaire et l'agent le plus proche (tous les véhicules sont géo-localisés ainsi que les terminaux Maint'Solution) du lieu doit laisser son travail en cours pour sécuriser le mobilier (mise place d'un périmètre, balisage, ramassage des verres, pièces métalliques, disjonction du mobilier sur nécessaire ...). La description de l'opération est passée au travers des terminaux mobiles et nous savons en direct quand l'ordre aura été reçu et accepté pour intervention.

Au travers du terminal mobile « Maint'Solution », un diagnostic est immédiatement envoyé par l'agent sur place et l'anomalie est alors prise en charge et traitée.

→ Trois types de traitement suivant constat :

Pour une panne et/ou dégradation mineure (défaut système déroulant, bug écran LED, serrure cassée, bris de glace, tag)

Nos agents terrain sont formés à ce type de maintenance dite légère quelque soit le cas de figure. Ainsi, l'agent qui aura mis en sécurité le mobilier sera à même de pouvoir **intervenir directement sur la panne et la résoudre**. La résolution de la panne/dégradation et le moyen sera consigné dans son terminal mobile « Maint'Solutions » pour renvoi au serveur, tracé des interventions et intégration à nos rapports automatiques.

Pour une panne et/ou dégradation majeure (panne moteur, porte arrachée, bloc LED cassé, toiture impactée)

Il y a plusieurs manières de faire concernant ce cas de figure de maintenance dite lourde. Soit l'agent qui aura mis en sécurité sera à même de pouvoir **intervenir dans la foulée** suivant le stock de pièces détachées qu'il aura par devers lui, soit il doit faire une demande d'aide au centre le plus proche pour **l'envoi d'une équipe complémentaire** qui transportera le matériel nécessaire à la réparation.

Dans certains cas, il pourra s'avérer nécessaire de déposer le mobilier pour diagnostic et/ou réparation en atelier. Dans ce cas, nous serons à même de pouvoir installer un mobilier de substitution identique.

Pour une dégradation lourde entraînant la destruction du mobilier (voiture qui entre en collision avec un mobilier d'information).

Une équipe d'intervention lourde est dépêchée sur le terrain avec le **mobilier de remplacement** qui aura été prélevé sur stock. Si les massifs sont touchés, l'intervention aura lieu en deux temps avec remise en place d'un massif et repose.

Traitement des actes de vandalisme répétés

« Maint'Solution » nous permet d'effectuer un suivi quotidien du patrimoine et d'émettre les **rapports et statistiques relatives à notre activité**. Nous arrivons donc à déterminer sur une période donnée, la fréquence et le type d'interventions par mobiliers. Ainsi, nous pourrions, si toutefois les opérations de maintenance systématiques ne sont pas suffisantes, proposer à la ville des **transformations/renforcement mobiliers** avec son accord : mise en place de fonds en métal perforés en lieu et place des vitrages securit sur les abris voyageurs, remplacement des vitrages des caissons par du polycarbonate, ...

Quelques soient les opérations mises en place, elles sont **directement exécutées par nos agents** dédiés au sein de notre agence. Ce qui nous permet de garantir la qualité et la rapidité d'exécution.

Les opérations « urgentes » sont optimisées par la mise en place d'un numéro d'astreinte (01.34.19.76.77) et d'un interlocuteur privilégié **(Vincent LEROUX - 06.70.01.06.93 - vincent.leroux@vediaud.net)**.

Chaque opération de maintenance fait l'objet d'un rapport par les agents, qui sera visé par le référent technique et consignée dans la base de données. **Les fiches pourront être**

Présentation du service – Prestations de Maintenance

La Maintenance Curative – Interventions légères et lourdes
Les Process – Résumé interventions

Détection des pannes ou d'une anomalie

Dispositif de Télésurveillance / Agents de la société Véclaud / Services de la collectivité / Administrés



Détermination du type d'intervention / mise en sécurité immédiate



Intervention légère

Intervention immédiate
Agents dotés dans leurs véhicules de l'outillage et des pièces de première maintenance



Intervention lourde
(ex: Changement du mobilier)

Notre Objectif principal

Sécurité des usagers - Réactivité des équipes - Continuité du Service



Renforcement mise en sécurité

Programmation de l'opération de maintenance par notre agent

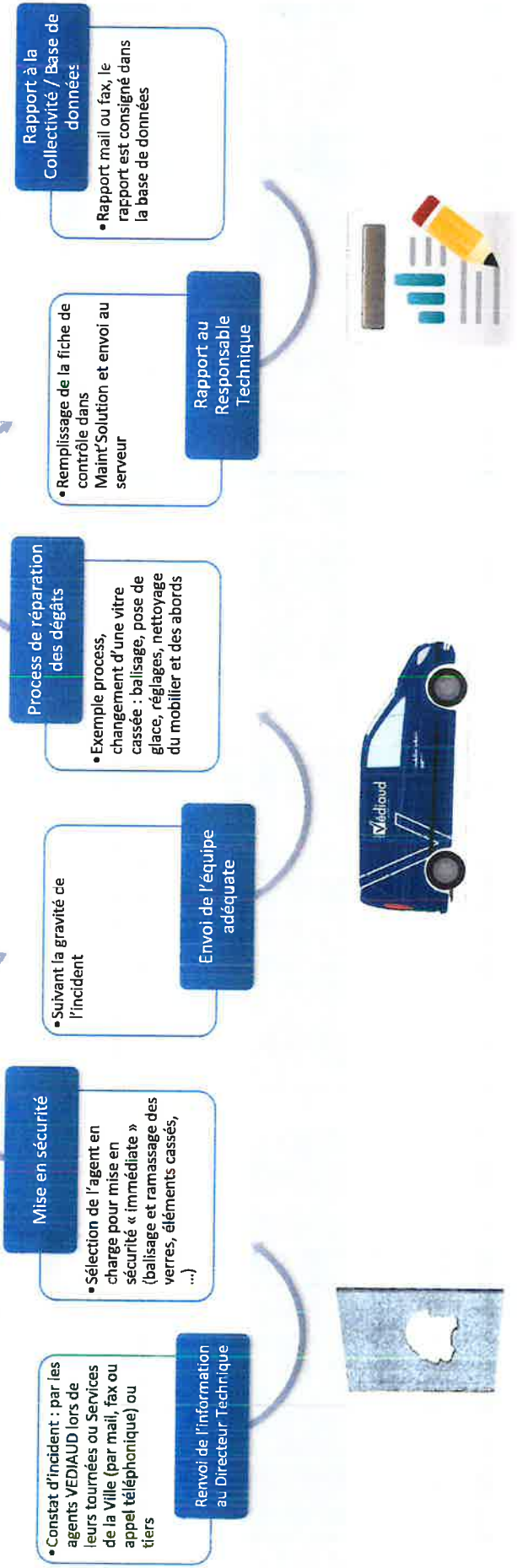
Dès réception ou constatation d'une anomalie, l'entreprise se mobilise pour résoudre la dégradation/panne dans les plus brefs délais tout en assurant une mise en sécurité optimale « sans délai ». Notre outil informatique « Maint' Solution » couplé avec notre présence sur le terrain permanente nous permet de répondre au mieux à ces objectifs. L'ensemble de nos agents disposent dans leurs véhicules des kits de réparation et de stocks de pièces détachés réapprovisionnés en permanence (tousjours grâce à notre outil informatique) permettant de répondre aux Maintenances Légères : bris de glace, problèmes électriques, de serrures, ...

Présentation du service – Prestations de Maintenance

Une maintenance efficace

Les Process

Exemple protocole d'intervention / Phasage, selon timing correspondant à la typologie d'incident



La Maintenance Curative – Interventions légères et lourdes

Dispositions visant à faciliter les procédures

Nous utilisons:

- des matériaux résistants au feu
- des produits verriers : trempés pour une meilleure résistance aux chocs

Conception modulaire facilitant les réparations

- Cette conception permet un remplacement et réparation des composants indépendamment
- Les éléments constitutifs des produits sont assemblés pour permettre leur montage et démontage rapide en cas de besoin
- Les assemblages mécaniques vissés sont utilisés préférentiellement
- Les plaques de polycarbonate sont montées en feuillure et pare-closes
- Les éléments verriers sont assemblés en pare-close ou suivant la technique du VEA (Vitrage Extérieur Agrafé), afin de pouvoir être démontés lors d'opérations de remplacement pour raisons de maintenance
- Toutes ces opérations peuvent être réalisées rapidement et indépendamment des conditions météorologiques (pas de soudures sur sites et pas de mise en place de colles)



Nous garantissons nos mobiliers pour la durée du contrat en conformité avec les normes.

Consommables et pièces standardisés et interchangeables

- Quelque soit la gamme de mobiliers (vitrages, pattes à glaces, plaques de toiture, joints d'étanchéité, boulonnerie, composants électriques, ...)
- Cette réduction du nombre de pièces nous permet de faciliter et d'optimiser la maintenance et l'entretien des mobiliers, tout au long du contrat.
- Les délais de fourniture et d'approvisionnement sont garantis



Outillages de maintenance simplifié

- Les formats d'outils à utiliser et leur calibre sont limités par famille de produits
- Manutentions simplifiées sur place et plus rapides

Avantages :

- Intervention rapide pouvant être effectué par des équipes restreintes
- Pas de travaux de génie civil à mettre en place
- Permet la continuité du service, le mobilier restant en place
- Pas de déplacements d'outillage et matériel lourd



Une maintenance efficace

Contrôle

Trois niveaux de contrôle

Des contrôles permanents par les contrôleurs de l'agence (3 contrôles par semaine)

- Lors de leurs tournées, les agents d'affichage, les agents d'entretien et les agents de maintenance inspectent les mobiliers (2 contrôles).

En cas de dysfonctionnement ou d'anomalie, le Chef de secteur et/ou le Chef d'équipe prennent les mesures appropriées pour une intervention rapide et adaptée.

- Chaque semaine, le chef de secteur contrôle les mobiliers et les différentes prestations d'entretien maintenance, dresse le bilan hebdomadaire et définit les types d'intervention à mettre en œuvre (1 contrôle).

Des vérifications imprévues par des auditeurs du siège

Un auditeur interne, organe directeur de l'entreprise, est chargé de pérenniser les critères d'exigences internes et la culture de l'entreprise.

Remise à la collectivité d'un rapport d'activité

Un fois par trimestre (ou selon la fréquence souhaitée par la Collectivité), le responsable technique local fera parvenir un rapport d'activité reprenant chronologiquement l'ensemble des prestations effectuées sur la ville en termes de maintenance, entretien et affichage.

Numéros d'appels 24h/24 – 7 jours/7 – Présence de personnel local

Contact 24 heures / 24 et 7 jours / 7 – intervention rapide

Possibilité de signaler toute anomalie auprès de l'Agence locale et son responsable local

Vincent LEROUX, responsable local

Méthodologie d'entretien

Les exigences PHILIPPE VEDIAUD PUBLICITE

Des mobiliers parfaitement entretenus selon les exigences PHILIPPE VEDIAUD PUBLICITE

Des collaborateurs formés, expérimentés et outillés

- Formés aux méthodes et techniques d'entretien quelque soit le type de mobiliers
- Affectés à un secteur géographique déterminé responsable du parc immobilier correspondant et supervisés par leurs référents techniques



- Dotés de leur véhicule équipé de l'outillage adapté à tout type d'intervention
- Formés à tous les usages d'outils garantissant leur sécurité (travail en hauteur entre autres)
- Disposant d'un outil informatique sur leurs terminaux mobiles « Maint'Solutions » leur permettant la gestion quotidienne de leurs tournées

Des méthodes de nettoyages éprouvées et respectueuses de l'environnement



- Le choix des produits écologiques pour l'enlèvement des tâches persistantes
- Un procédé de lavage original et efficace : l'utilisation de l'eau de pluie
- L'utilisation de produits biodégradables dans le cas de l'entretien curatif (enlèvement des tags, colles, ...)

tations contrôlées



- Un entretien renforcé dans les zones très fréquentées et à risques
- Un contrôle permanent de la prestation de l'ensemble du personnel terrain et encadrant
- Des retours terrains automatisés issus de l'utilisation de « Maint'Solutions » qui permettront l'enregistrement des rapports dans la base de données, le suivi quotidien et l'édition des

Process détaillé

Les tournées sont **sectorisées géographiquement**. Quotidiennement, et pour chaque collaborateur, une « **fiche de tournée** » préparée par le référent technique est fournie et insérée dans le terminal « Maint'Solutions ». Il y est précisé le listing des mobiliers, avec codés et adresses, qui devront être nettoyés au cours de la journée (les tournées sont mises en place suivant nos moyennes nationales pour chaque tâche à effectuer). Lors de chaque tournée, les agents sont chargés de remplir dans le terminal, pour chaque mobilier nettoyé, une **fiche de contrôle** précisant les travaux effectués et les éventuelles anomalies qui n'auraient pas pu être résolues sur place (vitre cassée, choc sur la structure ou autre). Ces fiches sont visées électroniquement, envoyées au serveur et consultables par le référent technique. Les agents sont **formés et autonomes pour les interventions légères** (tag, réglages serrures etc...)

Le référent technique est chargé de **contrôler une fois par semaine** le travail de ses agents de façon aléatoire. Il est garant de la régularité et de la qualité du travail. Les fiches sont ensuite visées et enregistrées dans la base de données et serviront à l'édition des synthèses. Les retours permettront de mettre en place les processus de maintenance curative au besoin. Les fiches pourront être adaptées en fonction du CCTP et des exigences des services de la Collectivité.

Déroulé d'une semaine type d'un agent d'affichage et d'entretien

- Mardi et Mercredi : jours d'affichage durant lesquels des contrôles visuels qualité sont effectués avec entretiens curatifs au besoin (enlèvement de tags et autres). Ces journées pourront être complétées par de l'entretien/maintenance si journée non complète. Consignation des rapports obligatoire dans « Maint'Solutions »
- Lundi, jeudi et vendredi : journées de nettoyage, maintenance et contrôles qualités systématiques. Consignation des rapports obligatoire dans « Maint'Solutions »
- Passage de réapprovisionnement matériel, affiches et consommables : lundi et mercredi en fin de journée

Optimisation des tournées d'affichage, d'entretien et maintenance

La mise en place d'une agence locale, avec du personnel local connaissant très bien le secteur, nous permettra de mettre en place des tournées optimisées, fonctions de la circulation et des horaires (notamment pour les abris voyageurs fortement utilisés à certains heures). Cela nous permettra **d'accélérer les procédures tout en optimisant les temps de transport et de travail.**

Présentation du service – Prestations d'entretien

Méthodologie d'entretien

Les exigences PHILIPPE VEDIAUD PUBLICITE

Des procédures communes à l'entretien des mobiliers

En termes d'entretien, nous avons une procédure de base qui restera la même quelque soit le mobilier reprenant le process complet du collaborateur qui arrive sur la zone de travail jusqu'à son départ :

Stationnement véhicule

Stationnement du véhicule en respectant les règles de la sécurité routière
Allumage des feux flash arrière
Mise en place des éléments de protection et de balisage : cônes réglementaires rétro réfléchissants et panneaux travaux
Mise en place d'un éventuel dispositif complémentaire en cas de plan de prévention et de procédure spécifique
Stationnement au plus proche du mobilier à entretenir tout en respectant les règles et tolérance de stationnement et fonction de l'arrêt qu'aura produit la Collectivité
Sélection et vérification de la tâche à effectuer dans « Maint'Solutions »

Nettoyage du mobilier

Vérification visuelle de l'absence de tags, affichettes, graffiti et retrait si nécessaire avec les produits et outils adéquates
Nettoyage du sol et des abords du mobilier dans un rayon de 2 mètres autour de la structure
Vérification visuelle du mobilier, contrôle de l'absence de végétation au pied de l'abri et désherbage si nécessaire
Vérification visuelle du mobilier, contrôle des visseries, calage des vitrages, serrures et pièces de manutention – petite maintenance effectuée si nécessaire
Nettoyage de la structure entière à l'aide d'un balai brosse au moyen de l'eau de pluie et/ou de l'eau pure (utilisation de produits détergents seulement en cas de nécessité et de tâches persistantes)
Nettoyage de l'ensemble des parties de mobiliers en contact avec les usagers (glaces, bancs, surface tactile,...)
Tirage des surfaces planes à la raclette
Passage de finition à la peau de chamois humide sur les parties non vitrées
Rapport d'intervention inscrit dans le terminal mobile « Maint'Solutions » pour enregistrement intervention dans la base de données pour synthèses

Chaque mobilier est associé à **une fiche** dans notre système informatique « Maint'Solutions » qui précise le rythme d'entretien prévu au contrat et permet d'en effectuer le suivi quotidien.

Horaires d'intervention : de 7h à 18h du lundi au vendredi.

Des **rythmes de travail particuliers** pourront être mis en place suivant les cas de figure : travail en hiver, mobiliers nécessitant un entretien plus poussé (proximité d'un axe routier passant, zone à forte incivilité et vandalisme, ...).

Des **interventions ponctuelles** pourront être mises en place :

- Sur demande de la Collectivité
- Sur contrôle du responsable technique
-



Méthodologie d'entretien

Les exigences PHILIPPE VEDIAUD PUBLICITE

Des procédures spécifiques par type de mobilier

En plus du procédure d'entretien standard commun à tous les types de mobiliers, nous distinguons des spécificités pour chaque :

Pour les intérieurs des caissons d'affichage tous types et formats (y compris ceux des abris voyageurs)

- ❑ Dépose des composants (clifusants, néons, ...)
- ❑ Nettoyage des parois internes au chiffon avec utilisation de produits d'entretien au besoin
- ❑ Dépoussiérage des systèmes d'éclairage LED au chiffon permettant d'éviter toute tâche par transparence sur les visuels
- ❑ Nettoyage des affusants à l'eau de pluie ou eau pure
- ❑ Repose des composants et vérifications des connexions avec changement des pièces défectueuses, le cas échéant

Pour les panneaux LED

- ❑ Dépoussiérage des modules LED à l'aide d'un chiffon/pinceau
- ❑ Nettoyage intérieure de la vitre
- ❑ Vérification de la qualité des visuels et d'un éventuel effet de marbrure à corriger

Pour les panneaux LCD

- ❑ Nettoyage de la face avant, application d'un produit anti-poussière
- ❑ Nettoyage intérieure de la vitre
- ❑ Vérification de la qualité des visuels et d'un éventuel effet de marbrure à corriger

Pour les abris voyageurs

- ❑ Nettoyage et dépoussiérage des éclairages de courtoisie LED au chiffon
- ❑ Démontage et lavage du cadre horaire
- ❑ Lavage des glaces, du toit (dessus/dessous) et de la structure du mobilier à l'eau de pluie et/ou eau pure
- ❑ Lavage du banc l'eau de pluie et/ou eau pure
- ❑ Tirage des glaces de fond et du toit à la raclette
- ❑ Tirage des bancs à la raclette
- ❑ Vérification calage des glaces et de la visserie, petite maintenance si besoin
- ❑ Repose du cadre horaire
- ❑ Passage de finition à la peau de charmois humide sur les parties non vitrées

Pour les sanitaires publics

- ❑ Nettoyage de la structure du mobilier à l'eau de pluie ou eau pure
- ❑ Vérification du fonctionnement du nettoyage automatique de la structure interne et correction si nécessaire
- ❑ Évacuation des déchets des corbeilles de propreté
- ❑ Remplissage des consommables
- ❑ Vérification des voyants de fonctionnement sur PC interne

Pour les panneaux de signalisation commerciale

- ❑ Lavage à l'eau de pluie ou pure des mâts et des lattes
- ❑ Tirage à la raclette
- ❑ Passage au chiffon sur l'ensemble de la structure du mobilier

Pour les panneaux d'affichage libre

- ❑ Gratage et décapage des tôles au moyen d'un outil adapté
- ❑ Évacuation des déchets
- ❑ Nettoyage du support d'affichage

Dispositifs visant à faciliter l'entretien et l'affichage

Traitement anti-graffiti

PHILIPPE VEDIAUD PUBLICITE a développé un processus de traitement

spécifique anti graffiti.

Ce système permet de conserver les mobiliers nets de toute souillure.

Le traitement se fait en deux étapes :

- Un traitement préventif empêche l'adhérence des graffitis
- Un traitement à posteriori facilite le décapage des graffitis

Aucun des produits utilisés n'altère les matériaux.

Pour le traitement préventif, PHILIPPE VEDIAUD PUBLICITE applique sur chaque mobilier deux couches de composés siliconés qui garantissent une protection de longue durée sur chaque mobilier.

Ce traitement refuse l'accrochage des graffitis.

Principaux éléments de composition :

- Huiles siliconées non réactives,
- Hydrocarbures aliphatiques A-de 5% d'aromatiques
- Dérivés siliconés ramifiés.

Dispersion stable en milieu solvanté

Propriétés physiques :

- Densité à 20°C 0.698
- Point éclairé -21°C
- Viscosité à 20°C 3cp
- Point de trouble -26°C

Caractéristiques principales :

- grande volatilité permettant la formation rapide du
- revêtement protecteur,
- Applicable sur tous supports
- Aucune action corrosive sur les métaux
- Forme un film à grand pouvoir hydrophobant

Quant au traitement à posteriori, PHILIPPE VEDIAUD PUBLICITE utilise des lingettes imbibées de produit anti-graffiti HALECO.

Ces lingettes sont:

- Faciles d'utilisation
- Efficaces sur la plupart des matériaux et revêtements
- Rapides pour l'élimination des graffitis
- Utiles quant à la préservation de l'esthétique des mobiliers

Principaux éléments de composition :

- Esters gras
- Tensioactifs non ioniques
- D-limonène
- Excipient

Propriété physico-chimiques typiques :

- Etat physique lingette non tissée imprégnée
- Couleur Orange
- Odeur Agrume

Méthodologie d'entretien

Un nettoyage écologique

Nettoyage à l'eau de pluie

Depuis bientôt 4 ans, sur chacun de nos sites, nous disposons de récupérateurs d'eaux de pluie qui nous permettent (lorsque l'intensité des intempéries est suffisante) de pallier en besoin en eaux pour l'entretien des mobiliers.

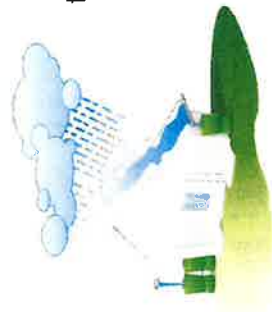
L'eau de pluie est une ressource naturelle inépuisable qui présente des caractéristiques permettant de réduire l'utilisation des produits de nettoyage : cette eau est douce et non calcaire, permettant de réduire de 60% l'utilisation de produits nettoyants.

Les aspects environnementaux

L'utilisation de l'eau de pluie a de nombreux avantages écologiques :

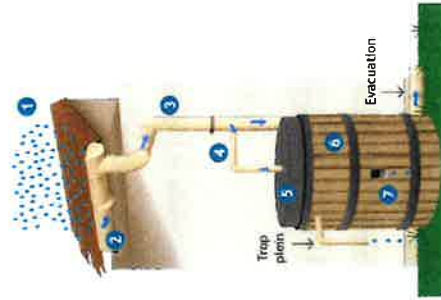
- Diminution des prélèvements des eaux souterraines et de surface dans la mesure où la récupération de l'eau de pluie est largement pratiquée,
 - Allègement du réseau de distribution (théoriquement 70% des besoins en eau pourraient être couverts par
 - Réduction des rejets d'eau pluviale dans le réseau urbain, lorsque l'eau récupérée est infiltrée dans la par
- contribue à limiter les risques d'inondation lors de fortes précipitations),
- Baisse d'utilisation des produits d'entretien pour le nettoyage des surfaces ou des véhicules,
 - Alternative aux restrictions de consommation d'eau pendant l'été.

'eau de pluie préablement récupérée évite la consommation d'eau potable



Nous mettons en place des récupérateurs à la sortie des gouttières de nos bâtiments

1. L'eau de pluie tombe du toit
2. Elle glisse vers les gouttières
3. Elle tombe dans les descentes de gouttières, le long du mur de la maison
4. Via un tuyau qui relie les gouttières à la cuve, l'eau est acheminée vers la cuve d'eau de pluie
5. Avant de tomber dans la cuve, l'eau de pluie est filtrée (les impuretés sont évacuées)
6. Ensuite elle est stockée dans la cuve
7. Distribution : par robinet et pompe pour remplir les cuves des agents d'entretien



Méthodologie d'entretien

Un nettoyage écologique

Nettoyage à l'eau pure

Dans le cas de l'épuisement des réserves en eau de pluie des différentes agences et suivant les saisons plus ou moins pluvieuses, nous utilisons l'eau pure afin de nettoyer les mobiliers.

Il s'agit d'utiliser de l'**eau déminéralisée** pour le nettoyage des surfaces qui sera pulvérisé au moyen de lances de nettoyage sur les différentes parties de structure des mobiliers. Le nettoyage est ensuite appliqué au moyen d'une **brosse spécifique et adaptée**.

Le principal atout de l'eau pure est d'absorber les éléments minéraux qui sont en contact. Ainsi, un mobilier nettoyé à l'eau pure n'a pas de marque d'éclaboussures ou de coulures blanches (issus du calcaire ou de produits utilisés).

Aussi, en termes de respect de l'environnement, l'utilisation de l'eau pure permet de **limiter la quantité d'eau utilisée** car le nettoyage ne fait qu'en un temps au lieu de deux pour un nettoyage classique avec application d'un shampooining. Il n'y a donc aussi plus utilisation de détergent sauf dans le cas de tâches persistantes.



Nous n'avons **aucun élément ionique** dans l'eau pure et elle est donc très peu agressive pour les surfaces sur lesquelles elle est appliquée. Ainsi, les **protections peinture sont préservées** plus longtemps ce qui a tendance à permettre de garder la qualité du coloris des mobiliers tout en limitant les risques de corrosion.

L'eau pure permettant d'**absorber les éléments minéraux** qui sont en contact avec elle, la brillance du mobilier et l'aspect propre sont plus prononcés qu'avec un nettoyage standard.

L'absorption des éléments minéraux rend les surfaces du mobilier plus lisses (tout en les préservant) ce qui va limiter l'accroche des poussières et des incivilités (tags et autres).

Le processus de nettoyage ne nécessitant pas d'action mécanique de la part des agents, les **risques de rayure sont limités**.

Au global, l'utilisation de ce procédé permet de **faciliter le travail de nos équipes, respecter au mieux l'environnement, obtenir une meilleure qualité de travail et allonger la durée de vie des mobiliers**.

Présentation du service – Prestations d'entretien

Méthodologie d'entretien

Un nettoyage écologique

Dans le seul cas limité au traitement des taches persistantes :

Utilisation d'un produit d'entretien sélectionné pour ses qualités environnementales :

Nettoyant dégraissant, L'ARBRE VERT



• **Ecolabel européen**

• **Certification AFAQ-AFNOR de la composition et performances du produit** (impossible pour le fournisseur de faire évoluer le produit en dégradant les critères environnementaux)

• **Origine végétale** (respect des critères de biodégradabilité en aérobie et anaérobie imposés par la Commission européenne pour les produits écologiques)

• **Sans phosphate, éther de glycol ni phtalate**

• **Absence de surfaces dérivées du pétrole**

• **100% biodégradable**

Le nettoyant Dégraissant ultra-concentré L'ARBRE VERT PROFESSIONNEL est un produit élaboré pour l'entretien de tous types de surfaces lavables fortement encrassées : inox, émail, carrelages, surfaces peintes ou stratifiées, sols vitrifiés, plaques de cuisson, hottes,...

Un dosage correct permet de réaliser des économies et de réduire l'incidence du produit sur l'environnement

AVANTAGES

L'ARBRE VERT privilégie dans ses compositions l'origine végétale de ses matières premières. Aucun des produits L'ARBRE VERT ne comporte de phrase de risque, ni de symbole de danger.

- Composition sans phosphates, sans éthers de glycol et sans phtalates
- Produit sans allergènes, conçu pour minimiser les risques d'allergies
- Aucun test sur les animaux
- Emballages réutilisables avec les recharges correspondantes et recyclables

Le nettoyant Dégraissant L'ARBRE VERT PROFESSIONNEL est "contact alimentaire" (conforme à la législation relative aux produits de nettoyage du matériel pouvant se trouver au contact des denrées alimentaires - arrêté du 8 septembre 1999);

PARFUM

Romarin

COMPOSITION

(Suivant le Règlement 648/2004/CE)
Moins de 5% : savons, agents de surface anioniques, agents de surface non ioniques.
Parfum.
pH = 10-11

Méthodologie d'entretien

Un nettoyage écologique

Fiche de données sécurité

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE
 Nom et produit: L'Arbre Vert * Nettoyant dose Détergent neutre multi-surfaces écologique **

Application(s) et / ou usage(s) normaux: all purpose and sanitary cleaners
 N° code du produit: 40310-PRO
 Fournisseur: NOVAMEX
 Zi de Passelourdain
 F-86280 SAINT BENOIT
 Tél: +33 (0)5 49 61 51 00
 Tél: +33 (0)5 49 61 51 11
 E-mail: galviev@novamex.fr/novamex.fr
 Téléphone en cas d'urgence (à utiliser par le médecin traitant): FR - ORFLA
 Tél: 01 45 42 59 59

2. IDENTIFICATION DES DANGERS
 Dangers chimiques: produits non dangereux
 Risque(s) spécifique(s): aucun

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Description de la préparation: Solution aqueuse de surfactants
 Composant(s) contribuant aux dangers:

- Ethanol; alcool éthylique - N° Id: 603-002-00-5 - N° CAS: 64-17-5 - N° CE: 200-578-6
- Conc. pds.(%) : 1 < C ≤ 3 - Classification : * F, R 11 *
- LAURYL ETHER SULFONA 3 OE - N° CAS: 65385-34-2
- Conc. pds.(%) : 1 < C ≤ 3 - Symbole(s) : Xi - Phrase(s) R: 36/38

4. PREMIERS SECOURS

Inhalation: Air frais, repos.
 Contact avec la peau: Se laver les mains à l'eau par mesure de précaution.
 Contact avec les yeux: Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 20 minutes
 Ingestion: En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen(s) d'extinction approprié(s): Le produit lui-même ne brûle pas.
 En cas d'incendie à proximité: tous les agents d'extinction sont autorisés.
 Moyen(s) d'extinction à ne pas utiliser pour raison de sécurité: Aucun.
 Risques spéciaux: aucun
 Equipements spéciaux pour la protection des intervenants: aucun

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précaution(s) individuelle(s): Pos de dangers requérant des mesures spéciales de premiers secours.
 Précaution(s) pour la protection de l'environnement: Empêcher le liquide d'entrer dans les égouts, les cours d'eau, les sous-sol et les sols basses.
 Méthode(s) de nettoyage: Absorber tout produit répandu avec du sable ou de la terre.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation

- Précaution(s): La manipulation du produit ne requière pas de mesures de précaution spéciales.
- Mesure(s) d'ordre technique: La manipulation du produit ne requière pas de mesures de précaution spéciales.
- Conseil(s) d'utilisation(s): Pas de recommandations spéciales.

Stockage

- Précaution(s): Conserver hors de la portée des enfants.
- Condition(s) de stockage: Conserver à l'abri du gel.
- Type de matériaux à utiliser pour l'emballage / Conteneur: Les emballages plastiques sont recommandés.
- Matériaux d'emballage non adaptés: Éviter les emballages métalliques non protégés.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètre(s) de contrôle:

- Limite(s) d'exposition: * éthanol; alcool éthylique: VME ppm = 1000 - VME mg/m³ = 1880

Protection individuelle:

- Protection des voies respiratoires: Pas nécessaire.
- Protection des mains: Pour des contacts prolongés ou répétés, utiliser: gants en caoutchouc ou en plastique
- Protection de la peau et du corps: Pas de vêtement de travail spécialement recommandé.
- Protection des yeux: S'il y a des risques d'exposition des yeux, des lunettes de protection devraient être utilisées.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations générales

- Etat physique / Forme: liquide
- Couleur: jaune
- Odeur: romarin

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

- PH: 11
- Point / intervalle d'ébullition: 100°C
- Point / intervalle de fusion: 0°C
- Point d'éclair: > 65°C
- Limites d'explosivité: Les limites d'explosivité ne figurent pas dans les ouvrages de référence.
- Densité relative (eau = 1): 1.0
- Viscosité: Non déterminé.
- Hydrosolubilité: miscible à l'eau.
- Liposolubilité: faible
- Solubilité aux solvants: faible

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité: faible
 Condition(s) à éviter: Aucune raisonnablement prévisible.
 Matière(s) à éviter: Aucune.
 Produits de décomposition dangereux: aucun

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

- Inhalation: Le produit à 20°C a une faible tension de vapeur. Le risque d'inhaler une concentration nuisible à la santé est réduit.
- Contact avec la peau: Les contacts prolongés ou répétés avec la préparation peuvent enlever la graisse naturelle de la peau
- Contact avec les yeux: Peut causer une légère incommodité aux yeux, sans toutefois les blesser.
- Ingestion: crampes abdominales - envies de vomir

Effet(s) spécifique(s): Pas d'information disponible.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Information(s) générale(s): Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.
 Mobilité: tension superficielle
 Persistance et dégradabilité: Les agents de surface utilisés dans cette préparation sont biodégradables conformément au Règlement D 648/2004/CE.

Potentiel de bio-accumulation: Pas de bio-accumulation.

Effets sur l'environnement: Ne contient pas de substances connues pour être dangereuses pour l'environnement.
 Effets nocifs divers

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Déchets / produits non utilisés: Éviter que le produit non dilué n'arrive dans les égouts ou les eaux de surface.
 Emballages contaminés: Mettre les emballages à la disposition des services de recyclage locaux.

Information(s) supplémentaire(s)

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Information(s) générale(s): non réglementé
 N° UN: --

Voies terrestres (route, directive 94/55/CE / rail,

directive 96/49/CE: ADR/RID)

Voies maritimes (IMDG)

Voies aériennes (ICAO/IATA)

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

N° CE: Non applicable.
 Symbole(s): Aucun selon les directives CE.
 Phrase(s) R: Aucune selon les directives CE.
 Phrase(s) S: 2. Conserver hors de la portée des enfants.

Information(s) complémentaire(s):

16. AUTRES INFORMATIONS

Législation(s) suivie(s): Les informations de cette fiche de données sécurisée répond aux lois nationales et aux directives de la CE.
 Rubrique n° 2: Phrase(s) R R36/38 Irritant pour les yeux et la peau.
 R11 Facilement inflammable.

Application(s) et / ou usage(s) normaux: all purpose and sanitary cleaners

Présentation du service – Prestations d'entretien

Méthodologie d'entretien

Un nettoyage écologique

Dans le cadre de l'entretien courant des mobiliers et de l'enlèvement des tags, les agents PHILIPPE VEDIAUD PUBLICITE utilisent systématiquement et sur toutes les surfaces un produit anti-tag choisi pour ses qualités environnementales : le HALECO T-230 dont la fiche technique est jointe ci-après

- Efficacité garantie du retrait des tags et des graffitis
- Aucun risque toxique pour l'environnement et les usagers

En outre, toutes les surfaces transparentes des abris voyageurs sont en verre et non en matières plastiques, afin de faciliter l'enlèvement des graffiti.

L'écosolvant présente les caractéristiques suivantes :

- **Biodégradable**
- A base de produits organiques et végétaux
- Produit non étiqueté comme substance ou préparation chimique dangereuse
- Aucun risque pour l'environnement dans la fiche de données de sécurité
- Miscible dans l'eau
- Point éclair élevé
- Pas d'agent émulsifiant : ne laisse pas de trace et de résidus après séchage ; il est inutile de laver à l'eau les surfaces après application du produit
- **Efficacité immédiate sur tous types de supports**
- Produit absorbé à 28 jours par l'environnement à 95%, sans dégradation de celui-ci
- Absence de substance dangereuse toxique : sécurité accrue pour les usagers et les agents d'exploitation
- Risque limité de pollution des sols en cas de perte du produit
- Pas de risque d'inflammation du produit
- Économie d'eau

Présentation du service – Prestations d'entretien

Méthodologie d'entretien

Un nettoyage écologique

Fiche technique du produit anti-tag HALECO I-230

| Utilisation | Caractéristiques |
|--|---|
| <p>Actions immédiates : Dégraisse et nettoie tout type de peinture : acrylique, vernis, polyuréthane. Enlève les traces de colle, scotch, chewing-gum, graffitis, rouge à lèvres, encre indélébile, correcteur... Sèche rapidement sans laisser de trace. Un Eco-solvant de sécurité :</p> <ul style="list-style-type: none">• Biodégradable• Point éclair élevé : pas de risque d'inflammation• Sans agent émulsifiant : ne laisse pas de trace et de résidu après séchage• Non étiqeté : de base organique et végétale• Résiste à la chaleur | <p>Eco-solvant de dispersion aqueuse de solvants organiques et de principes actifs d'origine végétale, sans tensio-actif ni agent émulsifiant. C'est un remplaçant du solvant pétrolier type «White Spirit» pour le nettoyage des surfaces. Son efficacité est immédiate sur tout type de supports. Il nettoie tout type de peintures : acrylique, vernis, polyuréthane. Il enlève les traces de colle, scotch, chewing-gum, graffiti, rouge à lèvres, encre indélébile, correcteur...</p> <p>Avantages :</p> <ul style="list-style-type: none">• Diluable dans l'eau en toute proportion• Synergie de solvants issus de source végétale• Non étiqeté : de base organique et végétale• Point éclair élevé : pas de risque d'inflammation• Remplace avantageusement les solvants de nettoyage de type : «White Spirit», acétone et autres solvants pétroliers.• Efficacité immédiate sur tout type de support• Agit rapidement• Biodégradable, une action qui respecte l'environnement <p>Aspect et propriétés :</p> <ul style="list-style-type: none">• Liquide jaune clair• Odeur pin• Ininflammable• Biodégradable <p>Sécurité : Ne pas mettre en contact avec les aliments lors de la pulvérisation. Ce produit ayant des propriétés dégraissantes, en cas de contact avec la peau ou les yeux, rincer abondamment à l'eau claire.</p> |

Présentation du service – Prestations d'entretien

Une maintenance efficace

Contrôle

Trois niveaux de contrôle

Des contrôles permanents par les contrôleurs de l'agence (3 contrôles par semaine)

- Lors de leurs tournées, les agents d'affichage, les agents d'entretien et les agents de maintenance inspectent les mobiliers (2 contrôles).
En cas de dysfonctionnement ou d'anomalie, le Chef de secteur et/ou le Chef d'équipe prennent les mesures appropriées pour une intervention rapide et adaptée.
- Chaque semaine, le chef de secteur contrôle les mobiliers et les différentes prestations d'entretien maintenance, dresse le bilan hebdomadaire et définit les types d'intervention à mettre en œuvre (1 contrôle).

Des vérifications imprévues par des auditeurs du siège

Un auditeur interne, organe directeur de l'entreprise, est chargé de pérenniser les critères d'exigences internes et la culture de l'entreprise.

Remise à la collectivité d'un rapport d'activité

Un fois par trimestre (ou selon la fréquence souhaitée par la Collectivité), le responsable technique local fera parvenir un rapport d'activité reprenant chronologiquement l'ensemble des prestations effectuées sur la ville en termes de maintenance, entretien et affichage.

Numéros d'appels 24h/24 – 7 jours/7 – Présence de personnel local

Contact 24 heures / 24 et 7 jours / 7 – intervention rapide

Possibilité de signaler toute anomalie auprès de l'Agence locale et son responsable local

Vincent LEROUX, responsable local

06.70.01.06.93 – vincent.leroux@veclairva.net

Compte tenu de la crise sanitaire que l'on a connu durant l'année 2020, l'activité était très difficile. Les différents confinements et les mesures restrictives instaurés par le gouvernement nous ont contraint à fermer à plusieurs reprises.

Nous avons repris l'activité progressivement durant l'année 2021, en diminuant le chômage partiel pour arriver à reprendre une activité proche de la normale.

Nous avons obtenu le contrat de la ville de Royan mi 2021.

Malgré nos efforts, la crise économique et toutes les contraintes liées à la crise sanitaire, le secteur de la publicité a largement été affecté.

Nous avons fait le maximum afin de fournir un service de qualité sur la commune.

Rapport d'activité annuel - Synthèse du compte d'exploitation

MISE EN LIGNE LE 21-07-2022

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20220719-DCM22-117-DE
Date de télétransmission : 20/07/2022
Date de réception préfecture : 20/07/2022

39

| Postes | Budget 2021 | | Réal 2021 | | Variation en valeur | | Variation % | |
|---|----------------|----------------|---------------|---------------|---------------------|----------|-------------|----------|
| | Montants | Montants | Montants | Montants | Montants | Montants | Montants | Montants |
| Location affichage publicitaire | 253 624 | 289 888 | 36 264 | 14,30% | | | | |
| Autres | | | | | | | | |
| Total Chiffre d'affaires | 253 624 | 289 888 | 36 264 | 14,30% | | | | |
| Subventions d'exploitation | | | | | | | | |
| Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges | | | | | | | | |
| Autres produits | | | | | | | | |
| Total des produits d'exploitation (I) | 253 624 | 289 888 | 36 264 | 14,30% | | | | |
| Achats de marchandises (y compris droits de douane) | | | | | | | | |
| Variation de stock (marchandises) | | | | | | | | |
| Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de do | 24 417 | 25 834 | 1 417 | 5,80% | | | | |
| Variation de stock (matières premières et approvisionnements) | | | | | | | | |
| Autres achats et charges externes | 10 023 | 15 046 | 5 023 | 50,11% | | | | |
| Impôts, taxes et versements assimilés | 5 137 | 3 837 | 1 300 | -25,31% | | | | |
| Salaires et traitements | 27 921 | 45 860 | 17 940 | 64,25% | | | | |
| Charges sociales | 15 705 | 21 634 | 5 929 | 37,75% | | | | |
| Dotations Sur immobilisations | 18 242 | 18 050 | 192 | -1,05% | | | | |
| Redevance | 87 500 | 87 500 | - | 0,00% | | | | |
| Total des charges d'exploitation (II) | 188 944 | 217 761 | 28 817 | 15,25% | | | | |
| 1- RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II) | 64 680 | 72 127 | 7 447 | 11,51% | | | | |
| Bénéfice attribué ou perte transférée (III) | | | | | | | | |
| Perte supportée ou bénéfice transféré (IV) | | | | | | | | |
| Produits financiers de participations | | | | | | | | |
| Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé | | | | | | | | |
| Autres intérêts et produits assimilés | | | | | | | | |
| Reprises sur provisions et transferts de charges | | | | | | | | |
| Différences positives de change | | | | | | | | |
| Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement | | | | | | | | |
| Total des produits financiers (V) | | | | | | | | |
| Dotations financières aux amortissements et provisions | | | | | | | | |
| Redevance variable sur résultat d'exploitation | | | | | | | | |
| Intérêts et charges assimilées | 2 000 | 2 106 | 106 | 5,29% | | | | |
| Différences négatives de change | | | | | | | | |
| Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement | | | | | | | | |
| Total des charges financières (VI) | 2 000 | 2 106 | 106 | 5,29% | | | | |
| 2- RESULTAT FINANCIER (V - VI) | 2 000 | 2 106 | 106 | 5,29% | | | | |
| 3- RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI) | 66 680 | 74 233 | 7 553 | 11,33% | | | | |
| Produits exceptionnels sur opérations de gestion | | | | | | | | |
| Produits exceptionnels sur opérations en capital | | | | | | | | |
| Reprises sur provisions et transferts de charges | | | | | | | | |
| Total des produits exceptionnels (7) (VII) | | | | | | | | |
| Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis) | | | | | | | | |
| Charges exceptionnelles sur opérations en capital * | | | | | | | | |
| Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter) | | | | | | | | |
| Total des charges exceptionnelles (7) (VIII) | | | | | | | | |
| 4- RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII) | | | | | | | | |
| Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX) | | | | | | | | |
| Impôts sur les bénéfices (X) | 16 670 | 18 558 | 1 888 | 14,30% | | | | |
| TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII) | 253 624 | 289 888 | 36 264 | 14,30% | | | | |
| TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X) | 190 944 | 219 867 | 28 923 | 15,15% | | | | |
| 5- BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges) | 46 010 | 51 463 | 5 453 | 11,85% | | | | |

Rapport d'activité exploitation – compte rendu financier

Royan - année 2021

À l'écoute de **V**otre image



Rapport d'activité annuel – Compte rendu financier

1. Tarifs moyen par produit

Produit longue conservation :

| Format | Tarif moyen par face annuel |
|---------------------------|------------------------------------|
| 8m ² | 3 411,80 € |
| Sucette - 2m ² | 1 599,26 € |
| Total général | 2 111,03 € |

Produit affichage temporaire :

| Réseau | Tarif moyen par face à la semaine |
|----------------------|--|
| City cover 2 Royan | 48,02 € |
| City cover 8 Royan | 91,67 € |
| Total général | 56,87 € |

Chiffre d'affaires budgété sur 2021 = 253 624 €

Chiffre d'affaires réalisé sur 2021 = 289 888 €

Nous sommes très heureux du démarrage concernant la concession de la ville de Royan. Nous sommes au-dessus des prévisions que nous avions prévues de plus de 14% ce qui est appréciable au vu du contexte de l'année 2021 (post COVID).

Charges budgétées sur 2021 = 188 944 €

Charges réalisées sur 2021 = 217 761 €

Nous avons eu un surplus de charge par rapport au budget prévu. Cela s'explique par le surplus de charges de personnel dû à l'installation des mobiliers. Nous avons fait appel à l'ensemble des moyens humains disponibles afin de poser le mobilier urbain dans le temps imparti. Concernant les investissements nous sommes dans le budget que nous avions prévu par rapport au compte d'exploitation prévisionnel (CEP) que nous avons présenté lors de notre candidature.

Prévisions 2022

Nous avons prévu pour l'année 2022 un chiffre d'affaires de 440 000 €. Les charges ont été calculées en proportion de notre CEP. Nous sommes confiants concernant les prévisions que nous avançons.

Rapport d'activité annuel - Synthèse du compte d'exploitation

MISE EN LIGNE LE 21-07-2022

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20220719-DCM22-117-DE
Date de télétransmission : 20/07/2022
Date de réception préfecture : 20/07/2022

42

COMPTE D'EXPLOITATION

| Postes | Budget 2021 | | Réal 2021 | | Variation en valeur | | Variation % | |
|---|----------------|---------|----------------|---------|---------------------|--------|---------------|--------|
| | Montants | 253 624 | Montants | 289 888 | Montants | 36 264 | Montants | 14,30% |
| Location affichage publicitaire | | | | | | | | |
| Autres | | | | 289 888 | | 36 264 | | 14,30% |
| Total Chiffre d'affaires | 253 624 | | 289 888 | | 36 264 | | 14,30% | |
| Subventions d'exploitation | | | | | | | | |
| Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges | | | | | | | | |
| Autres produits | | | | | | | | |
| Total des produits d'exploitation (I) | 253 624 | | 289 888 | | 36 264 | | 14,30% | |
| Achats de marchandises (y compris droits de douane) | | | | | | | | |
| Variation de stock (marchandises) | | | | | | | | |
| Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de do | | 24 417 | | 25 834 | | 1 417 | | 5,80% |
| Variation de stock (matières premières et approvisionnements) | | | | | | | | |
| Autres achats et charges externes | 10 023 | | 15 046 | | 5 023 | | 50,11% | |
| Impôts, taxes et versements assimilés | 5 137 | | 3 837 | | 1 300 | | -25,31% | |
| Salaires et traitements | 27 921 | | 45 860 | | 17 940 | | 64,25% | |
| Charges sociales | 15 705 | | 21 634 | | 5 929 | | 37,75% | |
| Dotations Sur immobilisations | 18 242 | | 18 050 | | 192 | | -1,05% | |
| Redevance | 87 500 | | 87 500 | | - | | 0,00% | |
| Total des charges d'exploitation (II) | 188 944 | | 217 761 | | 28 817 | | 15,25% | |
| 1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II) | 64 680 | | 72 127 | | 7 447 | | 11,51% | |
| Bénéfice attribué ou perte transférée (III) | | | | | | | | |
| Perte supportée ou bénéfice transféré (IV) | | | | | | | | |
| Produits financiers de participations | | | | | | | | |
| Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé | | | | | | | | |
| Autres intérêts et produits assimilés | | | | | | | | |
| Reprises sur provisions et transferts de charges | | | | | | | | |
| Différences positives de change | | | | | | | | |
| Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement | | | | | | | | |
| Total des produits financiers (V) | | | | | | | | |
| Dotations financières aux amortissements et provisions | | | | | | | | |
| Redevance variable sur résultat d'exploitation | | | | | | | | |
| Intérêts et charges assimilés | 2 000 | | 2 106 | | 106 | | 5,29% | |
| Différences négatives de change | | | | | | | | |
| Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement | | | | | | | | |
| Total des charges financières (VI) | 2 000 | | 2 106 | | 106 | | 5,29% | |
| 2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI) | 2 000 | | 2 106 | | 106 | | 11,33% | |
| 3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI) | 66 680 | | 74 233 | | 7 553 | | 11,33% | |
| Produits exceptionnels sur opérations de gestion | | | | | | | | |
| Reprises sur provisions et transferts de charges | | | | | | | | |
| Total des produits exceptionnels (7) (VII) | | | | | | | | |
| Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis) | | | | | | | | |
| Charges exceptionnelles aux amortissements et provisions en capital * | | | | | | | | |
| Charges exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter) | | | | | | | | |
| Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter) | | | | | | | | |
| Total des charges exceptionnelles (7) (VIII) | | | | | | | | |
| 4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII) | | | | | | | | |
| Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX) | | | | | | | | |
| Impôts sur les bénéfices (X) | 16 670 | | 18 558 | | | | | |
| TOTAL DES PRODUITS (I + II + V + VII) | 253 624 | | 289 888 | | 36 264 | | 14,30% | |
| TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X) | 190 944 | | 219 867 | | 28 923 | | 15,15% | |
| 5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges) | 46 010 | | 51 463 | | 5 453 | | 11,85% | |

Rapport d'activité annuel – Détail par produit

Vous trouverez ci-dessous le détail de l'exploitation commerciale par client :



Sur l'année 2021, nous pouvons constater que le résultat d'exploitation pour la ville de Royan est positif de 51 463 €

- Nous sommes très satisfait de la performance de ce contrat.
- Nous avons atteint l'objectif que nous nous sommes fixé.
- Les postes de dépenses ci-dessous ont été affecté selon la clé de répartition : Nombre de panneaux réel sur la ville de Royan sur le nombre total de panneaux de la société Vediaud : Soit 114 / 12 888
 - Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)
 - Autres achats et charges externes
 - Ce poste comprend les éléments suivants :
 - Frais de siège = 20%
 - Frais de direction = 10%
- Le montant des postes de dépenses suivants correspond au montant affecté à la ville de Royan
 - Salaires et traitements
 - Charges sociales
 - Dotations Sur immobilisations
 - Redevance
 - Intérêts et charges assimilées

Un état des amortissements actuel et à venir est présenté dans les annexes de ce rapport.

Rapport d'activité annuel – Inventaire des mobiliers

| Étiquettes de lignes | Nombre de mobiliers | Nombre de mobiliers prévus | Variation |
|---------------------------|---------------------|----------------------------|-----------|
| 8m ² | 16 | 16 | 0 |
| Sucette - 2m ² | 98 | 98 | 0 |
| Total général | 114 | 114 | 0 |

L'ensemble du mobilier prévu sur le contrat de la ville de Royan a bien été posé.

Nous n'avons pas fait appel à des tiers concernant le contrat de Royan concernant des prestations ou des fournitures.

Rapport d'activité annuel – Budget 2022

MISE EN LIGNE LE 21-07-2022

Accusé de réception en préfecture
017-21 17 03 061-20220719-DCM22-117-DE
Date de télétransmission : 20/07/2022
Date de réception préfecture : 20/07/2022

47

COMpte D'EXPLOITATION

BUDGET 2022

| Postes | Montants |
|--|----------------|
| Location affichage publicitaire | 440 000 |
| Autres | |
| Total Chiffre d'affaires | 440 000 |
| Subventions d'exploitation | |
| Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges | |
| Autres produits | |
| Total des produits d'exploitation (I) | 440 000 |
| Achats de marchandises (y compris droits de douane) | |
| Variation de stock (marchandises) | |
| Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) | 43 834 |
| Variation de stock (matières premières et approvisionnementnements) | |
| Autres achats et charges externes | 15 046 |
| Impôts, taxes et versements assimilés | 5 137 |
| Salaires et traitements | 55 841 |
| Charges sociales | 31 410 |
| Dotations Sur immobilisations | 36 483 |
| Redevance | 175 000 |
| Total des charges d'exploitation (II) | 362 751 |
| 1- RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II) | 77 249 |
| Bénéfice attribué ou perte transférée (III) | |
| Perte supportée ou bénéfice transféré (IV) | |
| Produits financiers de participations | |
| Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé | |
| Autres intérêts et produits assimilés | |
| Reprises sur provisions et transferts de charges | |
| Différences positives de change | |
| Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement | |
| Total des produits financiers (V) | |
| Dotations financières aux amortissements et provisions | |
| Redevance variable sur résultat d'exploitation | |
| Intérêts et charges assimilés | 3 840 |
| Différences négatives de change | |
| Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement | |
| Total des charges financières (VI) | 3 840 |
| 2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI) | 3 840 |
| 3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI) | 73 409 |
| Produits exceptionnels sur opérations de gestion | |
| Produits exceptionnels sur opérations en capital | |
| Reprises sur provisions et transferts de charges | |
| Total des produits exceptionnels (7) (VII) | |
| Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis) | |
| Charges exceptionnelles sur opérations en capital * | |
| Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter) | |
| Total des charges exceptionnelles (7) (VIII) | |
| 4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII) | |
| Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX) | 18 352 |
| Impôts sur les bénéfices (X) | 440 000 |
| TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII) | 440 000 |
| TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X) | 366 591 |
| 5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges) | 55 057 |

Rapport d'activité – compte rendu technique Royan - année 2021

À l'écoute de **V**otre image



Rapport d'activité annuel – Inventaire des mobiliers

MISE EN LIGNE LE 21-07-2022

Accusé de réception en préfecture
017-21 1703061-20220719-DCM22-117-DE
Date de télétransmission : 20/07/2022
Date de réception préfecture : 20/07/2022

49

| Étiquettes de lignes | Nombre de mobiliers | Nombre de mobiliers prévus | Variation |
|---------------------------|---------------------|----------------------------|-----------|
| 8m ² | 16 | 16 | 0 |
| Sucette - 2m ² | 98 | 98 | 0 |
| Total général | 114 | 114 | 0 |

L'ensemble du mobilier prévu sur le contrat de la ville de Royan a bien été posé.

A. Effectifs employés

Au niveau de la prestation technique nous avons affecté 2 techniciens.

B. Casse

Il est à noter qu'il n'y a pas eu de casses sur l'année 2021 sur les mobiliers de la commune, étant donné que nous avons obtenu le contrat en cours d'année :

C. Déplacement

Aucun déplacement n'est à noter sur l'année 2021.

Le détail des interventions est consultable dans le « Suivi entretien et maintenance ».

D. Nettoyage / entretien

Ci-dessous une synthèse des nettoyages et entretien par type de mobilier :

| Format | Nombre d'intervention d'entretiens / nettoyage |
|---------------------------|--|
| Sucette - 2m ² | 1274 |
| 8m ² | 208 |
| Total général | 1482 |

Le détail des interventions est consultable dans le « Suivi entretien et maintenance ».

Rapport d'activité annuel – Eléments techniques

Mode d'emploi concernant les tableaux « Suivi entretien et maintenance » :

- La colonne code panneau correspond à notre codification de chaque panneau situé sur la commune de Royan
- Chaque colonne de la S01 à S52 correspond au numéro de semaine où une intervention a été effectuée

Code emplacement Format S01 S02 S03 S04 S05 S06 S07 S08 S09 S10 S11 S12 S13 S14 S15 S16 S17 S18
HT200HT10 8m²

- Chaque intervention est représentée par un « 1 » afin de pouvoir les quantifier et les analyser par la suite

| S49 | S50 | S51 | S52 | Total entretiens |
|-----|-----|-----|-----|------------------|
| 1 | 1 | | | 13 |
| 1 | 1 | | | 13 |
| 1 | 1 | | | 13 |
| 1 | 1 | | | 13 |

ATTESTATION D'ASSURANCE



Responsabilité civile Activités de services

Allianz IARD, dont le siège social est situé 1 cours Michelet - CS 30051 - 92078 Paris La Défense Cedex, atteste que :
PHILIPPE VEDIAUD PUBLICITE
91, Rue Pierre Brossolette
95200 SARCELLES

est titulaire d'un contrat Allianz Responsabilité civile Activités de services
souscrit sous le N° 54848301

Ce contrat a pour objet de garantir l'assuré contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile qu'il peut encourir à l'égard des tiers ou fait des activités déclarées aux Dispositions particulières, à savoir :
pose et installation de mobiliers urbains et panneaux publicitaires
vente, maintenance, réparation et nettoyage de mobiliers urbains
vente et gestion des espaces publicitaires
régie publicitaire

L'assuré est tenu de déclarer tout changement de ses activités constituant une aggravation notable de risques.

La présente attestation est valable pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2021

La présente attestation ne peut engager Allianz au-delà de la durée figurant ci-dessus, des conditions de garanties et des modalités fixées au contrat.

De plus, nous vous rappelons qu'en cas de non-paiement des cotisations, de suspension ou résiliation du contrat, cette attestation ne sera plus valide. La présente attestation implique donc une simple présomption de garantie.

Toute adjonction autre que les cachet et signature du représentant de la Société est réputée non écrite.

Établie à Disque-Pluviers, le 15/12/2020

Pour Allianz
(cachet et signature)

Agence Générale Allianz
Emmanuel DUTIN
2000 RUE DE PLUVIERS
Tel. 05 53 56 40 20
04 45 70 66 57

Allianz IARD
Emmanuel DUTIN
Siège social au capital de 99 157 200 €
1 cours Michelet - CS 30051 - 92078 Paris La Défense Cedex
SIRET 548 483 010 00012
www.allianz.fr

ATTESTATION D'ASSURANCE



Responsabilité civile Activités de services

Allianz IARD, dont le siège social est situé 1 cours Michelet - CS 30051 - 92078 Paris La Défense Cedex, atteste que :
PHILIPPE VEDIAUD PUBLICITE
91, Rue Pierre Brossolette
95200 SARCELLES

est titulaire d'un contrat Allianz Responsabilité civile Activités de services
souscrit sous le N° 54848301

Ce contrat a pour objet de garantir l'assuré contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile qu'il peut encourir à l'égard des tiers ou fait des activités déclarées aux Dispositions particulières, à savoir :
Pose et installation de mobiliers urbains et panneaux publicitaires
vente, maintenance, réparation et nettoyage de mobiliers urbains
vente et gestion des espaces publicitaires
Régie publicitaire

L'assuré est tenu de déclarer tout changement de ses activités constituant une aggravation notable de risques.

La présente attestation est valable pour la période du 01/01/2022 au 31/12/2022

La présente attestation ne peut engager Allianz au-delà de la durée figurant ci-dessus, des conditions de garanties et des modalités fixées au contrat.

De plus, nous vous rappelons qu'en cas de non-paiement des cotisations, de suspension ou résiliation du contrat, cette attestation ne sera plus valide. La présente attestation implique donc une simple présomption de garantie.

Toute adjonction autre que les cachet et signature du représentant de la Société est réputée non écrite.

Établie à Disque-Pluviers, le 17/12/2021

Pour Allianz
(cachet et signature)

Agence Générale Allianz
Emmanuel DUTIN
2000 RUE DE PLUVIERS
Tel. 05 53 56 40 20
04 45 70 66 57

Allianz IARD
Emmanuel DUTIN
Siège social au capital de 99 157 200 €
1 cours Michelet - CS 30051 - 92078 Paris La Défense Cedex
SIRET 548 483 010 00012
www.allianz.fr

Aucun sinistre n'est à noter concernant la concession de service y compris fiscaux et sociaux.

Rapport d'activité exploitation Annexes

À l'écoute de **V**otre image



Rapport d'activité exploitation Annexes compte rendu financier

À l'écoute de **V**otre image



MISE EN LIGNE LE 21-07-2022

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20220719-DCM22-117-DE
Date de télétransmission : 20/07/2022
Date de réception préfecture : 20/07/2022

CONFIDENTIEL

Base de données AT





MISE EN LIGNE LE 21-07-2022
Synthèse par client AT

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20220719-DCM22-117-DE
Date de télétransmission : 20/07/2022
Date de réception préfecture : 20/07/2022

CONFIDENTIEL

CONFIDENTIEL

MISE EN LIGNE LE 21-07-2022

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20220719-DCM22-117-DE
Date de télétransmission : 20/07/2022
Date de réception préfecture : 20/07/2022

Base de données LC

CONFIDENTIEL

MISE EN LIGNE LE 21-07-2022

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20220719-DCM22-117-DE
Date de télétransmission : 20/07/2022
Date de réception préfecture : 20/07/2022

Base de données IC



MISE EN LIGNE LE 21-07-2022
Synthèse par client LC

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20220719-DCM22-117-DE
Date de télétransmission : 20/07/2022
Date de réception préfecture : 20/07/2022

CONFIDENTIEL

MISE EN LIGNE LE 21-07-2022

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20220719-DCM22-117-DE
Date de télétransmission : 20/07/2022
Date de réception préfecture : 20/07/2022

1VEDIAUD - SARL PHILIPPE VEDIAUD PUBLICITE

CONFIDENTIEL

Grands-livres des comptes généraux



MISE EN LIGNE LE 21-07-2022
Synthèse chiffre d'affaire annuel

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20220719-DCM22-117-DE
Date de télétransmission : 20/07/2022
Date de réception préfecture : 20/07/2022

MISE EN LIGNE LE 21-07-2022


Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20220719-DCM22-117-DE
Date de télétransmission : 20/07/2022
Date de réception préfecture : 20/07/2022

1VEDIAUD - SARL PHILIPPE VEDIAUD PUBLICITE

CONFIDENTIEL

Plan d'amortissement fiscal

Rapport d'activité exploitation Annexes compte rendu technique

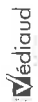
À l'écoute de  votre image



MISE EN LIGNE LE 21-07-2022

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20220719-DCM22-117-DE
Date de télétransmission : 20/07/2022
Date de réception préfecture : 20/07/2022

Vérifications périodiques



| Cocher matricule | Format | 301 | 302 | 303 | 304 | 305 | 306 | 307 | 308 | 309 | 310 | 311 | 312 | 313 | 314 | 315 | 316 | 317 | 318 | 319 | 320 | 321 | 322 | 323 | 324 | 325 | 326 | 327 | 328 | 329 | 330 | 331 | 332 | 333 | 334 | 335 | 336 | 337 | 338 | 339 | 340 | 341 | 342 | 343 | 344 | 345 | 346 | 347 | 348 | 349 | 350 | 351 | 352 | 353 | 354 | 355 | 356 | 357 | 358 | 359 | 360 | 361 | 362 | 363 | 364 | 365 | 366 | 367 | 368 | 369 | 370 | 371 | 372 | 373 | 374 | 375 | 376 | 377 | 378 | 379 | 380 | 381 | 382 | 383 | 384 | 385 | 386 | 387 | 388 | 389 | 390 | 391 | 392 | 393 | 394 | 395 | 396 | 397 | 398 | 399 | 400 | 401 | 402 | 403 | 404 | 405 | 406 | 407 | 408 | 409 | 410 | 411 | 412 | 413 | 414 | 415 | 416 | 417 | 418 | 419 | 420 | 421 | 422 | 423 | 424 | 425 | 426 | 427 | 428 | 429 | 430 | 431 | 432 | 433 | 434 | 435 | 436 | 437 | 438 | 439 | 440 | 441 | 442 | 443 | 444 | 445 | 446 | 447 | 448 | 449 | 450 | 451 | 452 | 453 | 454 | 455 | 456 | 457 | 458 | 459 | 460 | 461 | 462 | 463 | 464 | 465 | 466 | 467 | 468 | 469 | 470 | 471 | 472 | 473 | 474 | 475 | 476 | 477 | 478 | 479 | 480 | 481 | 482 | 483 | 484 | 485 | 486 | 487 | 488 | 489 | 490 | 491 | 492 | 493 | 494 | 495 | 496 | 497 | 498 | 499 | 500 | 501 | 502 | 503 | 504 | 505 | 506 | 507 | 508 | 509 | 510 | 511 | 512 | 513 | 514 | 515 | 516 | 517 | 518 | 519 | 520 | 521 | 522 | 523 | 524 | 525 | 526 | 527 | 528 | 529 | 530 | 531 | 532 | 533 | 534 | 535 | 536 | 537 | 538 | 539 | 540 | 541 | 542 | 543 | 544 | 545 | 546 | 547 | 548 | 549 | 550 | 551 | 552 | 553 | 554 | 555 | 556 | 557 | 558 | 559 | 560 | 561 | 562 | 563 | 564 | 565 | 566 | 567 | 568 | 569 | 570 | 571 | 572 | 573 | 574 | 575 | 576 | 577 | 578 | 579 | 580 | 581 | 582 | 583 | 584 | 585 | 586 | 587 | 588 | 589 | 590 | 591 | 592 | 593 | 594 | 595 | 596 | 597 | 598 | 599 | 600 | 601 | 602 | 603 | 604 | 605 | 606 | 607 | 608 | 609 | 610 | 611 | 612 | 613 | 614 | 615 | 616 | 617 | 618 | 619 | 620 | 621 | 622 | 623 | 624 | 625 | 626 | 627 | 628 | 629 | 630 | 631 | 632 | 633 | 634 | 635 | 636 | 637 | 638 | 639 | 640 | 641 | 642 | 643 | 644 | 645 | 646 | 647 | 648 | 649 | 650 | 651 | 652 | 653 | 654 | 655 | 656 | 657 | 658 | 659 | 660 | 661 | 662 | 663 | 664 | 665 | 666 | 667 | 668 | 669 | 670 | 671 | 672 | 673 | 674 | 675 | 676 | 677 | 678 | 679 | 680 | 681 | 682 | 683 | 684 | 685 | 686 | 687 | 688 | 689 | 690 | 691 | 692 | 693 | 694 | 695 | 696 | 697 | 698 | 699 | 700 | 701 | 702 | 703 | 704 | 705 | 706 | 707 | 708 | 709 | 710 | 711 | 712 | 713 | 714 | 715 | 716 | 717 | 718 | 719 | 720 | 721 | 722 | 723 | 724 | 725 | 726 | 727 | 728 | 729 | 730 | 731 | 732 | 733 | 734 | 735 | 736 | 737 | 738 | 739 | 740 | 741 | 742 | 743 | 744 | 745 | 746 | 747 | 748 | 749 | 750 | 751 | 752 | 753 | 754 | 755 | 756 | 757 | 758 | 759 | 760 | 761 | 762 | 763 | 764 | 765 | 766 | 767 | 768 | 769 | 770 | 771 | 772 | 773 | 774 | 775 | 776 | 777 | 778 | 779 | 780 | 781 | 782 | 783 | 784 | 785 | 786 | 787 | 788 | 789 | 790 | 791 | 792 | 793 | 794 | 795 | 796 | 797 | 798 | 799 | 800 | 801 | 802 | 803 | 804 | 805 | 806 | 807 | 808 | 809 | 810 | 811 | 812 | 813 | 814 | 815 | 816 | 817 | 818 | 819 | 820 | 821 | 822 | 823 | 824 | 825 | 826 | 827 | 828 | 829 | 830 | 831 | 832 | 833 | 834 | 835 | 836 | 837 | 838 | 839 | 840 | 841 | 842 | 843 | 844 | 845 | 846 | 847 | 848 | 849 | 850 | 851 | 852 | 853 | 854 | 855 | 856 | 857 | 858 | 859 | 860 | 861 | 862 | 863 | 864 | 865 | 866 | 867 | 868 | 869 | 870 | 871 | 872 | 873 | 874 | 875 | 876 | 877 | 878 | 879 | 880 | 881 | 882 | 883 | 884 | 885 | 886 | 887 | 888 | 889 | 890 | 891 | 892 | 893 | 894 | 895 | 896 | 897 | 898 | 899 | 900 | 901 | 902 | 903 | 904 | 905 | 906 | 907 | 908 | 909 | 910 | 911 | 912 | 913 | 914 | 915 | 916 | 917 | 918 | 919 | 920 | 921 | 922 | 923 | 924 | 925 | 926 | 927 | 928 | 929 | 930 | 931 | 932 | 933 | 934 | 935 | 936 | 937 | 938 | 939 | 940 | 941 | 942 | 943 | 944 | 945 | 946 | 947 | 948 | 949 | 950 | 951 | 952 | 953 | 954 | 955 | 956 | 957 | 958 | 959 | 960 | 961 | 962 | 963 | 964 | 965 | 966 | 967 | 968 | 969 | 970 | 971 | 972 | 973 | 974 | 975 | 976 | 977 | 978 | 979 | 980 | 981 | 982 | 983 | 984 | 985 | 986 | 987 | 988 | 989 | 990 | 991 | 992 | 993 | 994 | 995 | 996 | 997 | 998 | 999 | 1000 |
|------------------|--------|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|------|
|------------------|--------|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|------|

MISE EN LIGNE LE 21-07-2022

immobilier-actuel

Médiasud

| Commune | Parcelle | Surface | Propriétaire | Statut | Observations |
|---------|----------|---------|--------------|--------|--------------|
| 1700001 | 1700001 | 0,00 | SA | | |
| 1700002 | 1700002 | 0,00 | SA | | |
| 1700003 | 1700003 | 0,00 | SA | | |
| 1700004 | 1700004 | 0,00 | SA | | |
| 1700005 | 1700005 | 0,00 | SA | | |
| 1700006 | 1700006 | 0,00 | SA | | |
| 1700007 | 1700007 | 0,00 | SA | | |
| 1700008 | 1700008 | 0,00 | SA | | |
| 1700009 | 1700009 | 0,00 | SA | | |
| 1700010 | 1700010 | 0,00 | SA | | |
| 1700011 | 1700011 | 0,00 | SA | | |
| 1700012 | 1700012 | 0,00 | SA | | |
| 1700013 | 1700013 | 0,00 | SA | | |
| 1700014 | 1700014 | 0,00 | SA | | |
| 1700015 | 1700015 | 0,00 | SA | | |
| 1700016 | 1700016 | 0,00 | SA | | |
| 1700017 | 1700017 | 0,00 | SA | | |
| 1700018 | 1700018 | 0,00 | SA | | |
| 1700019 | 1700019 | 0,00 | SA | | |
| 1700020 | 1700020 | 0,00 | SA | | |
| 1700021 | 1700021 | 0,00 | SA | | |
| 1700022 | 1700022 | 0,00 | SA | | |
| 1700023 | 1700023 | 0,00 | SA | | |
| 1700024 | 1700024 | 0,00 | SA | | |
| 1700025 | 1700025 | 0,00 | SA | | |
| 1700026 | 1700026 | 0,00 | SA | | |
| 1700027 | 1700027 | 0,00 | SA | | |
| 1700028 | 1700028 | 0,00 | SA | | |
| 1700029 | 1700029 | 0,00 | SA | | |
| 1700030 | 1700030 | 0,00 | SA | | |
| 1700031 | 1700031 | 0,00 | SA | | |
| 1700032 | 1700032 | 0,00 | SA | | |
| 1700033 | 1700033 | 0,00 | SA | | |
| 1700034 | 1700034 | 0,00 | SA | | |
| 1700035 | 1700035 | 0,00 | SA | | |
| 1700036 | 1700036 | 0,00 | SA | | |
| 1700037 | 1700037 | 0,00 | SA | | |
| 1700038 | 1700038 | 0,00 | SA | | |
| 1700039 | 1700039 | 0,00 | SA | | |
| 1700040 | 1700040 | 0,00 | SA | | |
| 1700041 | 1700041 | 0,00 | SA | | |
| 1700042 | 1700042 | 0,00 | SA | | |
| 1700043 | 1700043 | 0,00 | SA | | |
| 1700044 | 1700044 | 0,00 | SA | | |
| 1700045 | 1700045 | 0,00 | SA | | |
| 1700046 | 1700046 | 0,00 | SA | | |
| 1700047 | 1700047 | 0,00 | SA | | |
| 1700048 | 1700048 | 0,00 | SA | | |
| 1700049 | 1700049 | 0,00 | SA | | |
| 1700050 | 1700050 | 0,00 | SA | | |
| 1700051 | 1700051 | 0,00 | SA | | |
| 1700052 | 1700052 | 0,00 | SA | | |
| 1700053 | 1700053 | 0,00 | SA | | |
| 1700054 | 1700054 | 0,00 | SA | | |
| 1700055 | 1700055 | 0,00 | SA | | |
| 1700056 | 1700056 | 0,00 | SA | | |
| 1700057 | 1700057 | 0,00 | SA | | |
| 1700058 | 1700058 | 0,00 | SA | | |
| 1700059 | 1700059 | 0,00 | SA | | |
| 1700060 | 1700060 | 0,00 | SA | | |
| 1700061 | 1700061 | 0,00 | SA | | |
| 1700062 | 1700062 | 0,00 | SA | | |
| 1700063 | 1700063 | 0,00 | SA | | |
| 1700064 | 1700064 | 0,00 | SA | | |
| 1700065 | 1700065 | 0,00 | SA | | |
| 1700066 | 1700066 | 0,00 | SA | | |
| 1700067 | 1700067 | 0,00 | SA | | |
| 1700068 | 1700068 | 0,00 | SA | | |
| 1700069 | 1700069 | 0,00 | SA | | |
| 1700070 | 1700070 | 0,00 | SA | | |
| 1700071 | 1700071 | 0,00 | SA | | |
| 1700072 | 1700072 | 0,00 | SA | | |
| 1700073 | 1700073 | 0,00 | SA | | |
| 1700074 | 1700074 | 0,00 | SA | | |
| 1700075 | 1700075 | 0,00 | SA | | |
| 1700076 | 1700076 | 0,00 | SA | | |
| 1700077 | 1700077 | 0,00 | SA | | |
| 1700078 | 1700078 | 0,00 | SA | | |
| 1700079 | 1700079 | 0,00 | SA | | |
| 1700080 | 1700080 | 0,00 | SA | | |
| 1700081 | 1700081 | 0,00 | SA | | |
| 1700082 | 1700082 | 0,00 | SA | | |
| 1700083 | 1700083 | 0,00 | SA | | |
| 1700084 | 1700084 | 0,00 | SA | | |
| 1700085 | 1700085 | 0,00 | SA | | |
| 1700086 | 1700086 | 0,00 | SA | | |
| 1700087 | 1700087 | 0,00 | SA | | |
| 1700088 | 1700088 | 0,00 | SA | | |
| 1700089 | 1700089 | 0,00 | SA | | |
| 1700090 | 1700090 | 0,00 | SA | | |
| 1700091 | 1700091 | 0,00 | SA | | |
| 1700092 | 1700092 | 0,00 | SA | | |
| 1700093 | 1700093 | 0,00 | SA | | |
| 1700094 | 1700094 | 0,00 | SA | | |
| 1700095 | 1700095 | 0,00 | SA | | |
| 1700096 | 1700096 | 0,00 | SA | | |
| 1700097 | 1700097 | 0,00 | SA | | |
| 1700098 | 1700098 | 0,00 | SA | | |
| 1700099 | 1700099 | 0,00 | SA | | |
| 1700100 | 1700100 | 0,00 | SA | | |

| Format | Nombre d'intervention d'entretiens / nettoyage |
|---------------------------|---|
| Sucette - 2m ² | 1274 |
| 8m ² | 208 |
| Total général | 1482 |

| Format | Nombre de vérification périodique |
|---------------------------|--|
| Sucette - 2m ² | 2548 |
| 8m ² | 416 |
| Total général | 2964 |

| Format | Nombre suppression tags - affiches sauvages |
|---------------------------|--|
| Sucette - 2m ² | 1352 |
| 8m ² | 0 |
| Total général | 1352 |

| Numéro d'intervention | Code emplacement | Format | Date réalisation | Détail intervention |
|-----------------------|------------------|--------|------------------|---------------------|
| | | | | |

| Étiquettes de lignes | Nombre d'intervention de maintenances |
|-----------------------------|--|
| (vide) | |
| Total général | |

Philippe Védiaud Publicité

9, rue de Paris

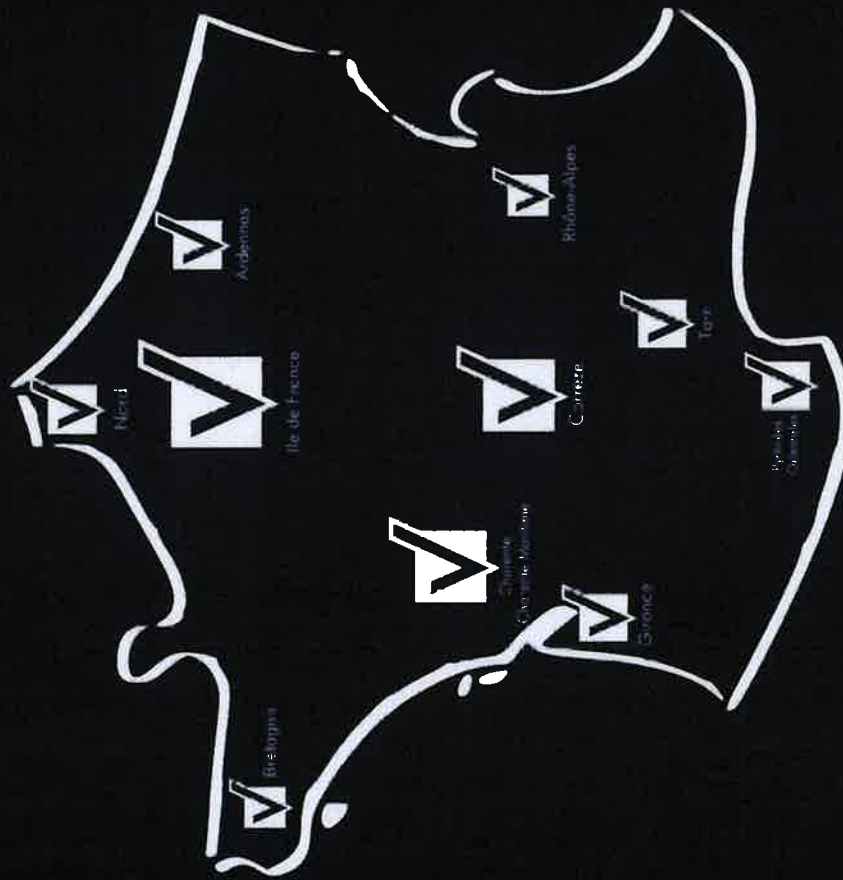
95270 Chilly-Mandry

Tel : 01.34.19.76.77 / Fax : 01.77.57.89.21

pvp@vediaud.ne

MISE EN LIGNE LE 21-07-2022

Accusé de réception en préfecture
017-21 17 03 061-20220719-DCM22-1775E
Date de télétransmission : 20/07/2022
Date de réception préfecture : 20/07/2022



mobilier ■ urbain



MISE EN LIGNE LE 21-07-2022

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20220719-DCM22-117-DE
Date de télétransmission : 20/07/2022
Date de réception préfecture : 20/07/2022